



2019

vous avez un projet

nous  
pouvons  
vous  
**aider**

# Connaître la Fondation de France

**La Fondation de France** est un trait d'union entre les donateurs et les besoins sans cesse en évolution de la société. Elle soutient des projets concrets et innovants dans trois grands domaines de l'intérêt général : le soutien aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, le respect et la mise en valeur de l'environnement. Elle abrite également des fondations dédiées à ces causes en conseillant les mécènes qui les créent dans leur démarche. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention publique et ne peut distribuer prix, bourses et subventions que grâce à la générosité privée.

## **Au service des donateurs et mécènes privés**

Elle propose aux particuliers et aux entreprises des moyens divers pour intervenir en faveur des causes qui les mobilisent. D'une part les mécènes peuvent agir de manière individualisée en créant sous son égide une fondation avec un objet spécifique. D'autre part ils peuvent s'associer, par un don ou un legs, à un programme d'action collectif en faveur d'une cause déterminée ou laisser à la Fondation de France le soin de choisir l'affectation de leur libéralité.

## **Support de l'innovation**

Soucieuse de donner le maximum d'efficacité aux moyens financiers qui lui sont confiés, la Fondation de France définit des programmes d'intervention précis. Elle promeut des actions concrètes et de proximité, des progrès proposés par des associations ou des services collectifs pour résoudre des problèmes peu ou mal pris en compte par les institutions. Son intervention peut prendre plusieurs formes : financement, appui méthodologique, conseils d'experts, recherches, outils de mise en réseau tels que publications et colloques. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.

Ses programmes, conseillés par des comités d'experts professionnels intervenant à titre bénévole, sont construits dans une logique de long terme. Ils insistent pendant plusieurs années sur une même problématique en combinant différents moyens d'encouragement pour installer durablement l'innovation dans les prises en charge de droit commun.

## **En faveur de l'autonomie et de l'insertion sociale des personnes**

La Fondation de France est guidée dans tous ses programmes de solidarité avec les personnes vulnérables –pauvres, âgées, malades, handicapées,...- par la volonté de permettre à chacun, quels que soient ses problèmes, de vivre dans des conditions décentes et, autant que faire se peut, d'être des citoyens à part entière. Favorisant la prévention plutôt que la prise en charge, elle cherche à intervenir avant que les personnes ne se retrouvent dans une impasse. Elle accorde une grande importance à l'environnement de la personne concernée : sa famille, son quartier, les professionnels avec qui elle peut être en contact, la société en général.

## **des progrès au service de tous**

A travers son soutien à la recherche et à la culture, la Fondation de France se mobilise aussi pour lutter contre la maladie, soulager les souffrances, favoriser la création de repères et d'outils au service d'une meilleure compréhension du monde.

## **d'une relation plus harmonieuse de l'homme avec son environnement**

Education, solidarité, responsabilité, concertation. Qu'il s'agisse de réfléchir sur la consommation des ressources, l'environnement sonore, la redynamisation d'une agriculture vivrière en Afrique, ou l'impact environnemental de nos activités quotidiennes, à l'échelle nationale ou européenne, l'homme est au cœur de la réflexion de la Fondation de France sur l'environnement.

## **Dans une logique de proximité**

La Fondation de France a implanté sept délégations régionales : Lille-Tourcoing, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rennes. Elles fonctionnent très largement grâce au bénévolat. Toutes travaillent en réseau avec le siège et traitent au niveau local et régional plusieurs appels à projets. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs et les bénéficiaires. Elle favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

## **et de promotion de la philanthropie**

Pour développer ses interventions au service d'un meilleur fonctionnement de la société, la Fondation de France s'efforce de renforcer le contexte philanthropique dans lequel elle s'inscrit. Elle œuvre en France pour la professionnalisation du tiers secteur, la reconnaissance des fondations, l'amélioration des encouragements fiscaux du mécénat. Elle travaille avec ses partenaires européens à des programmes d'intervention communs et à l'élaboration des futurs dispositifs supranationaux du mécénat. Elle encourage la collecte de fonds à l'étranger : en Europe grâce au Transnational giving Europe, et aux Etats Unis, grâce à la création de Friends of Fondation de France à New York.

# 1

## Axes transversaux



### Démarches participatives / p. 4, 5

Quand des personnes se mobilisent pour construire ensemble une réponse à leurs difficultés sociales



### Comment agir pour l'environnement / p. 5

### Partager l'art, transformer la société / p. 5

### Populations fragiles et développement des territoires en Rhône-Alpes / p. 6

# 2

## Être solidaire avec les personnes vulnérables

### En France

#### Emploi / p. 7

Initiatives solidaires et création d'emplois  
Médiation vers l'emploi

#### Habitat / p. 9

#### Personnes âgées / p. 11

Droit au choix et droit au risque des personnes âgées.  
Former et agir  
Vieillir dans son quartier, dans son village.  
Des aménagements à inventer ensemble  
Garde itinérante de nuit

#### Personnes handicapées / p. 14

#### Enfants / p. 16

Ensemble, accompagner l'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité  
Ouverture des enfants au monde par l'art et la pratique artistique  
Education : axe exploratoire sur le décrochage scolaire des collégiens  
Enfants et adolescents sans soutien familial.  
Bourses aux jeunes

#### Santé des jeunes / p. 18

La prise en charge des jeunes suicidants  
Les addictions aux substances psychoactives  
Les troubles du comportement alimentaire  
Favoriser l'expression des adolescentes des territoires ou quartiers sensibles. Allez les filles !  
Les programmes départementaux

#### Soigner, soulager, accompagner / p. 20

Réflexion sur les pratiques soignantes  
Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie  
Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées malades ou en fin de vie  
Projets innovants de lutte contre la douleur

#### Maladies psychiques et vie sociale des personnes adultes / p. 23

#### Cap au vert, des vacances pour les enfants malades / p. 24

### A l'international

#### Méditerranée, d'une rive à l'autre / p. 25

#### Sida, santé et développement / p. 26

#### Démocratie et participation / p. 27

#### Urgences et post-urgences / p. 27

# 3

## Développer la connaissance

### Recherche médicale

#### Lutter contre les grandes pathologies / p. 28

Cancer  
Maladies cardiovasculaires  
Maladies de l'œil  
Sida

#### Développement et vieillissement / p. 31

Développement cognitif émotionnel de l'enfant  
Recherche clinique et fondamentale sur l'autisme  
Maladie de Parkinson

#### Soigner, soulager, accompagner / p. 33

Recherche  
Prix Fondation de France/SFAP

#### Recherche environnement et santé / p. 34

#### Culture / p. 35

Nouveaux commanditaires  
Accompagnement d'artistes  
Recherche et transmission des savoirs

# 4

## Resituer l'homme dans son environnement

### En France

#### Environnement et citoyenneté / p. 38

Gérons ensemble notre environnement  
Environnements sonores  
De nouvelles natures à cultiver ensemble

#### Education à l'environnement / p. 40

Un pôle de référence autour du parc de Branféré

#### Recherche sur l'environnement / p. 41

La gouvernance de l'eau  
Les nouveaux usages du vivant

### A l'international

#### Réseaux européens d'initiatives de développement durable / p. 41

#### L'Europe, en plus large ! / p. 42

#### Les agricultures familiales : durablement contre la faim / p. 42

# Sommaire

Chacun de ces programmes fait l'objet d'un tableau synoptique détaillé spécifiant le type d'actions soutenues et l'interlocuteur à contacter en fonction du lieu de réalisation.

# Axes transversaux

# 1

Prenant acte de l'évolution des besoins et de l'organisation sociale, la Fondation de France a décidé de reconnaître et d'encourager en 2009 à travers la plupart de ses programmes thématiques, deux préoccupations essentielles :

- la participation des bénéficiaires, et en particulier des plus en difficulté ;
- la préservation de l'environnement.

Ces deux préoccupations ne font pas l'objet d'appels à projets spécifiques mais les dossiers soumis dans l'ensemble des programmes thématiques pourront bénéficier d'un appui méthodologique afin d'encourager ces nouvelles pratiques dans la mise en œuvre des projets.

Par ailleurs, la Fondation de France a établi un référentiel d'analyse spécifique pour traiter les dossiers qui proposent dans tous les secteurs un recours aux outils culturels pour traiter des problèmes de natures diverses.

Enfin, l'approche territoriale et transversale des enjeux sur la base de diagnostics précis continuera à être encouragée, notamment à travers l'expérimentation *Populations fragiles et développement des territoires*, organisée en partenariat avec le Conseil régional Rhône-Alpes.

- **la participation visant la «coproduction» des projets avec les usagers.** Elle a pour enjeu et impact principal de construire ou faire évoluer significativement le projet ou le cadre de l'action en associant les publics concernés. Cette démarche peut s'intégrer à toutes les phases du projet : définition, conception, pilotage, évaluation. Elle prend des formes diverses selon qu'elle est réalisée dans un cadre restreint (par exemple au sein d'un établissement qui mobilise un groupe de personnes) ou dans le cadre de démarches plus larges qui mettent en jeu de nombreux acteurs sur un territoire.

## Une aide optionnelle intégrée dans les appels à projets

La mise en place de ces démarches participatives de coproduction est souvent plus difficile qu'il n'y paraît. L'expérience montre qu'elles nécessitent le développement de méthodes et d'outils, notamment quand on souhaite que la démarche permette d'inclure des personnes vulnérables ou marginalisées.

Pour les porteurs dont le projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets, une aide complémentaire «démarches participatives» peut être accordée quand ils sont engagés dans une démarche de « coproduction » au sens évoqué ci dessus.

Cette aide complémentaire vise à favoriser le développement des savoir-faire et à prendre en compte les coûts spécifiques générés par ce type de démarche. Elle est destinée à financer :

- un appui méthodologique (formation/action, aide d'un consultant, échanges de savoirs et d'expériences entre associations) ;
- des coûts directement induits par la participation (frais des participants, etc.).

## Critères

- La démarche favorise la coélaboration ou le portage collectif du projet. La participation des usagers doit pouvoir influencer le projet ou les choix structurant celui-ci.
- La démarche s'appuie sur des instances, des temps de travail collectifs, des méthodes et des outils qui permettent à chacun d'avoir un rôle et des responsabilités.
- La démarche est susceptible de favoriser la participation de personnes marginalisées ou vulnérables (dynamique de qualification, reconnaissance des aptitudes et apports de chacun, identification des freins et mise en œuvre de moyens spécifiques, etc.).

La Fondation de France privilégiera les projets dont la démarche participative de « coproduction » lui paraît porteuse d'un intérêt particulier, au regard des pratiques existantes dans chaque secteur d'activité.



## Appui méthodologique « démarches participatives »

La nécessité d'être plus attentifs à la parole des bénéficiaires, d'être vigilant au respect de leurs droits, d'associer plus les publics et les populations aux décisions qui les concernent constitue aujourd'hui une évidence dans tous les secteurs de l'action. Elle est relayée dans différentes lois qui évoquent à la fois le droit individuel d'être consulté et de donner son avis, mais aussi un droit collectif à l'expression sur les réponses apportées, tant dans le domaine institutionnel que dans les projets qui concernent le territoire et son aménagement.

Dans ce contexte général, le terme de participation a pris un sens très large, et il est utilisé pour décrire plusieurs enjeux et formes de participation qu'il est important de distinguer :

- **l'adhésion** des personnes au projet qui les concerne. L'impact principal recherché est de permettre aux personnes concernées de s'exprimer, de susciter leur adhésion et leur mobilisation active, de favoriser une individualisation de l'action, de leur permettre d'entrer avec leur singularité dans le cadre du projet proposé. Elle est fortement encouragée dans les appels à projets de la Fondation de France et fait partie des critères souvent retenus pour juger la qualité d'une action.

### Comment postuler ?

Directement au sein des appels à projets concernés signalés par



En dehors des appels à projets, la Fondation de France s'est réservé la possibilité de soutenir quelques projets menant des projets coproduits avec les publics concernés, quand ceux-ci paraissent particulièrement exemplaires en terme de méthodologie déployée et de publics concernés. Seront notamment privilégiées les actions permettant de favoriser la construction d'une parole des acteurs « faibles » ou que l'on entend habituellement peu.

Il s'agit pour la Fondation de France de maintenir ainsi une veille permettant d'appuyer des pratiques particulièrement innovantes ne rentrant pas dans les thématiques couvertes par les appels à projets, et d'alimenter en parallèle sa propre réflexion sur le sujet.

Télécharger le dossier de pré-candidature :

**www.fondationdefrance.org** et se renseigner auprès des délégations régionales ou au siège.

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Axe « démarches participatives »

**Florence Bardot**

Tél : 01 44 21 31 96

E-mail : [agireensemble@fdf.org](mailto:agireensemble@fdf.org)

## Appui méthodologique « comment agir pour l'environnement »



Depuis la tenue du Grenelle de l'environnement, à l'automne 2007, les questions environnementales sont récurrentes et nous sommes quotidiennement incités à changer nos comportements individuels. Le contexte réglementaire qui découlera des lois Grenelle 1 et Grenelle 2 va définir des normes nouvelles et accélérer les changements de pratiques. Calcul de l'empreinte écologique, bilan carbone et autres outils de mesure des effets des activités humaines sur l'environnement sont proposés, mais ils sont principalement orientés vers les entreprises et les particuliers ; peu vers les associations.

Aussi la Fondation de France, fidèle à sa mission d'accompagner les organismes du tiers secteur dans leurs préoccupations concrètes, a-t-elle décidé de soutenir leurs initiatives visant à prendre en compte l'impact écologique de leurs projets.

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide est destinée à financer un appui méthodologique - diagnostics, plans d'action... - et la formation des acteurs.

### Une aide optionnelle intégrée dans les appels à projets

Un appui méthodologique est proposé de manière optionnelle aux porteurs de projets qui répondent aux appels à projets dans la quasi-totalité des programmes et qui sont signalés par



Il se traduira par une aide financière, complémentaire à la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets. Un porteur de projet qui aura été refusé dans le cadre d'un appel à projets, ne pourra pas bénéficier de cette aide optionnelle.

### Comment postuler ?

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site Internet **www.fondationdefrance.org** ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalé par



### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Environnement

**Thierry Gissingier**

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : [environnement@fdf.org](mailto:environnement@fdf.org)

## Partager l'art, transformer la société

Pour prendre en compte la remontée croissante dans les secteurs de la santé, de l'insertion, de la solidarité et de l'éducation des projets intégrant des pratiques culturelles et artistiques, la Fondation de France s'est dotée d'un référentiel de critères lui permettant d'évaluer la qualité et la pertinence de ces projets. La Fondation de France l'applique désormais dans tous les programmes concernés.

Cela a amené le programme Culture à développer un axe exploratoire pour soutenir quelques projets qui ne rentrent pas dans les critères de ces appels à projets, mais qui proposent une intégration particulièrement pertinente entre un projet culturel et un objectif social, quel qu'il soit. Cet axe est développé en partenariat avec la Fondation Réunica Prévoyance sous égide de la Fondation de France.

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Culture

**Catia Riccaboni**

Tél. : 01 44 21 87 48

E-mail : [culture@fdf.org](mailto:culture@fdf.org)

## Populations fragiles et développement des territoires en Rhône-Alpes

En milieu rural, urbain ou péri-urbain la présence de services publics, de commerces, de moyens de transport, d'un habitat adapté, d'un tissu économique et social dynamique influent directement sur la qualité de vie des habitants, et des personnes fragilisées. Le cadre de vie, par les ressources qu'il offre, accroît ou atténue les difficultés rencontrées au quotidien.

Depuis 2003, la Fondation de France et le Conseil régional Rhône-Alpes ont lancé une expérimentation prenant acte des conséquences de la décentralisation d'une part et d'autre part de la nécessité d'approcher les problèmes de façon globale et transversale. De 2003 à 2006, ont ainsi été subventionnés des projets se préoccupant d'abord des populations fragiles en veillant à une mixité des publics ou des thèmes concernés.

De 2007 à 2010, il s'agit de confirmer l'ambition de cette expérimentation en insistant sur l'ancrage territorial des initiatives et sur leur construction collective, afin d'améliorer la vie de tous les habitants concernés. 20 projets ont été sélectionnés ; ils sont suivis et soutenus pendant 3 ans.

L'objectif attendu des initiatives accompagnées est de promouvoir le fait de mieux vivre ensemble :

- apporter des réponses concrètes à tous les habitants incluant les personnes fragilisées ;
- prendre en compte l'ensemble des attentes des habitants : par exemple, pour les jeunes. On ne peut régler la question de leur emploi sans se préoccuper de leur logement et de leurs moyens de transport. Il s'agit donc de projets à dimension globale et transversale ;
- renforcer et favoriser l'émergence de dynamiques sociales bien ancrées dans les territoires.

Il s'agit de soutenir le développement de projets transversaux, conçus sur plusieurs années et dont les effets sont durables (du fait de leur impact sur leurs territoires).

### A qui s'adresser

#### → Fondation de France

Délégation Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec – 69001 Lyon

Tél : 04 72 10 92 30

Site internet : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

#### → Conseil Régional

Direction Santé solidarité

Bureau des Solidarités

78 route de Paris- BP 19

69751 Charbonnières-les-Bains Cedex

Tél : 04 72 59 53 83

Site internet : [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)

# Être solidaire avec les personnes vulnérables

## 2

Evolution de plus en plus rapide des savoirs et des techniques, complexité croissante dans tous les domaines, mondialisation économique, perte des repères... Le monde change, laissant de côté les plus démunis, les plus fragiles. Ceux qui, momentanément ou définitivement, ne trouvent pas leur place parce qu'ils sont d'origine étrangère, parce que leur milieu ne peut les soutenir, parce qu'ils sont malades, âgés, handicapés, blessés par une crise. Le monde change, mais les besoins humains de s'exprimer, de travailler, d'avoir un toit où se sentir bien, de se soigner, de vivre avec les autres, de partager des intérêts, des émotions, des projets... ne changent pas. Face aux écarts qui se creusent pour un grand nombre de personnes, la Fondation de France s'efforce de soutenir des initiatives attentives à ces besoins fondamentaux lorsque les réponses adaptées, publiques ou privées, n'existent pas.

## En France

### Emploi

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Initiatives solidaires et création d'emplois</b>	Projets (financement)	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale	7
	Appui méthodologique soutien aux têtes de réseaux	Action d'envergure nationale	Au siège Au siège	8
<b>Médiation vers l'emploi</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	8
	Appui méthodologique soutien aux têtes de réseaux	Action d'envergure nationale	Au siège	9

Dans un contexte de tensions économiques et de dégradation des conditions de travail, accéder à un emploi stable et de qualité devient de plus en plus difficile. Face à ce constat, la Fondation de France a décidé de mener deux types d'actions :

- le soutien à des initiatives solidaires créatrices d'emplois. Les activités collectives soutenues répondent à des besoins sociaux émergents, tout en développant une réelle dimension économique, leur permettant d'envisager une stabilisation des emplois créés ;
- le soutien à des actions de médiation permettant d'accompagner employeurs et demandeurs d'emploi dans la définition de leurs besoins et dans les ajustements nécessaires pour favoriser leur rencontre.

Le programme Emploi est notamment soutenu par la Fondation JM.Bruneau et l'entreprise FedEx.

### Initiatives solidaires et création d'emplois

Restaurants et commerces associatifs implantés dans des quartiers urbains difficiles, ludothèque itinérante en zone rurale, coopératives d'achat ou de commercialisation de produits accessibles à des personnes à faible pouvoir d'achat, transports adaptés à des personnes connaissant des difficultés de mobilité, groupements d'employeurs associatifs..., des initiatives collectives émergent et se développent pour répondre à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits. Créatrices de richesses tant sociales qu'économiques, ces initiatives permettent de créer des emplois, souvent accessibles à des personnes qui en étaient fort éloignées.

### APPEL À PROJETS



La Fondation de France soutient les initiatives collectives qui, pour apporter une réponse à des attentes de la société, recrutent de façon durable et professionnalisent des personnes en difficulté face à l'emploi.

L'enjeu de cet appel à projets est double :

- favoriser l'émergence de ces initiatives et leur reconnaissance sur les territoires,
- capitaliser et diffuser les conditions de pérennisation de ces activités et de leurs emplois.

#### Critères

- Le projet crée un service socialement utile sur son territoire, il répond à des besoins sociaux émergents, peu ou mal satisfaits localement par le marché ou le service public ;
- le projet est participatif : il s'appuie sur un groupe de personnes rassemblant usagers, salariés et bénévoles qui est porteur ou associé à la construction, la production et l'évaluation du projet ;
- le projet permet la création d'emplois stables de qualité, même s'il fait d'abord appel à des contrats aidés, et accessibles à des personnes en difficulté sur le marché du travail ;
- le projet a un caractère économique et recherche l'équilibre financier en associant trois types de ressources : ressources propres issues de la vente de services et produits, subventions, contributions non-monétaires (bénévolat, dons, prêts de locaux,...).

Attention : la Fondation de France ne finance pas :

- les structures relevant de l'insertion par l'activité économique ;
- les projets économiques ou créateurs d'emploi mais dont l'activité n'a pas de vocation sociale ;
- les projets sociaux sans dimension économique ;
- la création et le développement d'entreprises classiques ;
- les demandes concernant des difficultés financières, passagères ou chroniques ;
- le fonctionnement régulier des organismes, dont les emplois d'encadrement.

### Bénéficiaires

Les associations, coopératives, et plus généralement les organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée... peuvent répondre à cet appel à projets.

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les dates limites de dépôt des candidatures, ainsi que le dossier de demande de subvention, ou les télécharger sur le site : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes : → [aux délégations régionales de la Fondation de France \(adresses p. 44\)](#)

Dans les autres régions :

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Emploi

**Florence Bardot**

Tél. : 01 44 21 31 96

E-mail : [emploi@fdf.org](mailto:emploi@fdf.org)

### APPUI MÉTHODOLOGIQUE, ÉTUDES

Afin de renforcer les actions de terrain soutenues dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives solidaires et création d'emplois », la Fondation de France finance des actions d'envergure nationale conduites par des réseaux et des regroupements d'acteurs. Il s'agit de favoriser les échanges entre les structures, la capitalisation et les transferts de savoirs et d'expériences, afin d'apporter un appui aux porteurs d'initiatives collectives et solidaires créatrices d'emplois et de donner une lisibilité à leur secteur d'intervention.

### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Emploi

**Florence Bardot**

Tél. : 01 44 21 31 96

E-mail : [emploi@fdf.org](mailto:emploi@fdf.org)

## Médiation vers l'emploi

Que ce soit en période de croissance ou de recul du chômage, l'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi ne se fait pas de manière automatique. La rencontre entre un employeur et ses besoins en ressources humaines et un demandeur d'emploi et son projet professionnel, est une question très qualitative, qui intègre par ailleurs des éléments subjectifs.

Au delà des exigences liées aux compétences et au savoir-être, au delà des conditions de travail proposées, ce sont des modes de fonctionnement éloignés, des cultures professionnelles différentes, des représentations stigmatisantes qui contribuent à renforcer l'éloignement entre offreurs et demandeurs d'emploi.

Dans ce contexte, une fonction de médiation, susceptible d'accompagner demandeurs d'emploi et employeurs pour mieux définir leurs besoins et les ajustements nécessaires pour favoriser leur rencontre, se révèle de première importance.

### APPEL À PROJETS

Après avoir soutenu des projets de parrainage et constaté les difficultés de rapprochement entre le « monde de l'insertion » et le « monde des employeurs », la Fondation de France lance un appel à projets visant à soutenir des actions de médiation vers et dans l'emploi.

L'enjeu de ces actions est double : favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes exclues du marché du travail, tout en satisfaisant les besoins stables en main d'œuvre des employeurs.

La Fondation de France a prévu de financer une vingtaine de projets au cours de la deuxième année de lancement de cet appel à projets, afin d'ajuster progressivement ses orientations et son fonctionnement au regard des premières actions soutenues.

L'enjeu de cet appel à projets est triple :

- identifier quelques bonnes pratiques de médiation emploi ;
- valoriser les éléments clefs de méthode auprès des professionnels et financeurs ;
- repérer des indicateurs pertinents d'évaluation de ces pratiques.

Des journées de rencontre entre les porteurs de projets financés auront lieu les deux premières années afin d'échanger, d'évaluer et de capitaliser les pratiques de médiation mises en œuvre.

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, qui précise les critères et les dates limites de dépôt des candidatures, ainsi que le dossier de candidature ou les télécharger sur le site :

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Emploi

**Florence Bardot**

Tél. : 01 44 21 31 96

E-mail : [emploi@fdf.org](mailto:emploi@fdf.org)

## APPUI MÉTHODOLOGIQUE, ÉTUDES

Afin de renforcer les actions de terrain soutenues, la Fondation de France peut également financer des actions d'envergure nationale conduites par des réseaux et des regroupements d'acteurs. Il s'agit de favoriser les échanges entre structures, la capitalisation et les transferts de savoirs et d'expériences, afin d'apporter un appui aux porteurs de projets menant des actions de médiation vers et dans l'emploi.

## A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Emploi

**Florence Bardot**

Tél : 01 44 21 31 96

E-mail : emploi@fdf.org

## Habitat, développement social et territoires

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Habitat</b>	Projets (financement)	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale  Au siège	9
	Opération expérimentale (financement)		Au siège	10
	Actions d'accompagnement		Au siège	10

De 1995 à 2000, face au nombre croissant de personnes en errance, la Fondation de France a soutenu la création d'indispensables lieux d'hébergements transitoires ; ces structures ont progressivement été prises en charge par des financements publics. Prenant alors acte des problèmes que suscite l'habitat temporaire pour les personnes en difficulté, depuis 2000, le programme Habitat de la Fondation de France soutient des projets de logement durable principalement pour un public qui se retrouve exclu des dispositifs de droit commun. Il s'agit d'initiatives favorisant l'accès ou le maintien des ménages défavorisés dans un logement autonome et stable.

Ce choix a été confirmé par le constat que depuis quelques années la situation du logement des personnes en difficulté se détériore sur le territoire français. En effet, la pénurie de logements sociaux, évaluée à 1 million, augmente le nombre de familles mal-logées : squats, logements insalubres, familles nombreuses en hôtels meublés, sur-occupation des logements sociaux, hébergements temporaires.... Cela engendre pour les occupants des situations sévères de troubles du sommeil, promiscuité, mauvaises conditions d'hygiène, pathologies respiratoires, mais aussi ruptures et échecs scolaires pour les enfants. Plus de 3 500 000 personnes se retrouvent aujourd'hui dans ces situations de mal-logement.

Pour réagir à cette pénurie de logements sociaux, le programme Habitat souhaite également encourager la solidarité et la diversité de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux.

Enfin, à l'échelle d'un quartier de logements à vocation sociale, la Fondation de France veut favoriser la participation durable des habitants à l'aménagement de leur quartier.

Ce programme est notamment soutenu par la Fondation JM.Bruneau et l'entreprise Procter et Gamble France.

## APPEL À PROJETS

La Fondation de France finance les projets qui visent à favoriser :

**Le logement**, en s'attachant à l'accès et au maintien des personnes en difficulté dans un logement autonome, notamment en agissant sur l'offre immobilière accessible à ces personnes.

Elle peut par exemple soutenir des actions :

- de gestion locative adaptée aux populations en situation de précarité ;
- de mobilisation du parc immobilier privé, voire public ;
- de soutien à l'implication des personnes concernées : atelier de recherche de logement, auto-réhabilitation, auto-construction...

**La solidarité et la diversité de l'habitat social dans les territoires urbains et ruraux.** Il s'agit de soutenir les actions permettant d'accompagner le développement de l'habitat social sous toutes ses formes, dans un territoire qui en serait dépourvu :

- en territoire urbain, en facilitant l'intégration d'opérations de logements à vocation sociale (commune, quartier) qui en serait aujourd'hui faiblement doté ;
- en territoire rural, sur des espaces économiquement fragiles, en perte de vitesse. La Fondation de France accompagne une politique de l'habitat diversifiée en soutenant la production de logements privés à vocation sociale, dans une stratégie globale de développement des territoires.

**Une participation durable des habitants à l'aménagement de leur quartier.** Devant les difficultés à mobiliser les habitants sur l'avenir de leur quartier et pour faire face à la dégradation du cadre de vie, le programme Habitat soutient :

- les actions qui favorisent une participation active des habitants dans le cadre des opérations de rénovation urbaine ou d'aménagement d'un quartier d'habitat à vocation sociale ;
- les actions qui permettent une participation réelle et durable des habitants à la construction d'un projet de quartier, la gestion et le partage d'espaces communs du territoire concerné, et qui favorisent ainsi une appropriation. Il s'agit que soit prise en compte la capacité des résidents à être responsables de leur habitat, individuellement et collectivement.

*Attention : la Fondation de France ne finance pas :*  
 - les investissements lourds destinés à des acquisitions, des constructions ou des réhabilitations concernant le gros œuvre de lieux destinés à loger, héberger ou accueillir des personnes ;  
 - le fonctionnement régulier des organismes ;  
 - les frais d'accompagnement social lié au logement des personnes (A.S.L.L.).

### Bénéficiaires

L'appel à projets concerne exclusivement les organismes à but non lucratif (associations, établissements publics, communes...).

### Dossier à constituer et calendrier

Consulter le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org) ou demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les critères auxquels la Fondation de France sera particulièrement attentive. Les dossiers seront reçus toute l'année.

### A qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes : → [aux délégations régionales de la Fondation de France \(adresses p. 44\)](#)

Dans les autres régions :

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Habitat

**Patrice Cieutat**

Tél : 01 44 21 87 49

E-mail : [habitat@fdf.org](mailto:habitat@fdf.org)

### OPÉRATION EXPÉRIMENTALE

Le Fondation de France s'est engagée à titre expérimental à soutenir la propriété privée des ménages les plus modestes :

- en favorisant un accès à la propriété pour des ménages ayant de faibles ressources ;
- en aidant au maintien durable de ces ménages dans leur propriété.

Cette action est menée en relation étroite avec une dizaine d'opérateurs qui proposent des projets diversifiés dans ce domaine.

### COLLOQUE 2009

Le programme Habitat de la Fondation de France est dans une phase de capitalisation de projets déjà soutenus sur le logement des jeunes ces dernières années. Des réunions de travail avec plusieurs associations qui interviennent sur la mobilisation de logements et l'accompagnement des jeunes (en dehors des structures collectives) sont prévues dans 3 Régions : Rhône-Alpes, Ile de France, Pays de Loire. L'objectif est l'organisation d'un Colloque national sur cette question le 5 octobre 2009 à Tours.

### ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Pour appuyer les acteurs de terrain dans le domaine de l'accès au logement, la Fondation de France soutient, en relation avec les réseaux associatifs nationaux, des actions de conseil, de formation, de diffusion d'expériences, d'études, de mobilisation des partenaires.

### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Habitat

**Patrice Cieutat**

Tél : 01 44 21 87 49

E-mail : [habitat@fdf.org](mailto:habitat@fdf.org)

## Personnes âgées

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Droit au choix et droit au risque des personnes âgées. Former et agir</b>	Projets (financement) Formations Actions d'accompagnement (chèques-consultant)	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale  Au siège	11
<b>Vieillir dans son quartier, dans son village, des aménagements à inventer ensemble</b>	Projets (financement) Publications	Toutes régions	Au siège	13
	Actions d'accompagnement (chèques-consultant)	Toutes régions	Au siège	14
<b>Garde itinérante de nuit</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	14
	Actions d'accompagnement (chèques-consultant)	Toutes régions	Au siège	14

Alors que le nombre de personnes âgées est en forte augmentation, le contexte gérontologique ne cesse de se transformer, notamment sous l'effet d'évolutions législatives majeures : la promotion du principe du droit au choix des usagers des services et établissements médico-sociaux d'une part, et la décentralisation de l'action gérontologique, d'autre part.

La liberté de choix des personnes âgées est une question complexe. On constate une contradiction forte entre une évolution des mœurs et de la législation vers un renforcement des droits des usagers à choisir leur mode de vie, et la difficulté rencontrée par les professionnels et les familles à mettre en œuvre ce principe et à respecter les désirs des personnes âgées.

La Fondation de France soutient des initiatives portées par des établissements, services et associations soucieux de préserver la capacité des personnes âgées à décider de leur mode de vie, en acceptant les risques éventuellement liés aux choix de ces dernières.

Par ailleurs, la décentralisation des politiques gérontologiques a désigné de nouveaux acteurs et dessiné de nouveaux espaces de décision à l'échelle de territoires. Or les ressources des territoires conditionnent la qualité de vie des habitants, en particulier des plus âgés : à la ville comme à la campagne, l'insuffisance ou l'inaccessibilité des services de proximité, des commerces, un environnement dégradé ou inadapté, contribuent à l'isolement des habitants vieillissants. La rupture des liens avec le quartier ou le village est souvent accentuée lors de l'entrée en établissement, où les personnes âgées se voient trop fréquemment réduites au statut de client.

Pour que toute personne âgée soit d'abord membre d'une communauté et pour éviter qu'elle soit confinée à domicile ou en établissement, il convient de se tourner vers d'autres secteurs que le seul champ gérontologique : politique de l'habitat, des transports, de l'urbanisme, du commerce, de la culture...

La Fondation de France encourage des expériences et initiatives qui ne relèvent pas de la production de services ou « produits » spécialisés pour personnes âgées mais d'une culture du développement intégrant le phénomène du vieillissement des habitants d'un territoire comme un processus naturel.

Ce programme est notamment soutenu par la Fondation JM.Bruneau et par l'entreprise Federal Finance.

### Droit au choix et droit au risque des personnes âgées. Former et agir

La Fondation de France a été témoin des difficultés auxquelles sont confrontés les professionnels qui souhaitent respecter le droit au choix et le droit au risque des personnes vieillissantes. Elle a déjà soutenu plus de 100 établissements et services à domicile qui ont su améliorer leurs pratiques en ce sens. Face à une situation jugée insatisfaisante, les porteurs des projets financés ont montré qu'il était possible de « faire autrement » quels que soient l'âge ou l'état de dépendance de la personne : choisir son cadre de vie, être citoyen à part entière, gérer librement son argent, ou encore, bien que vivant en établissement : faire du vélo, élever des lapins, manger des produits du jardin, vivre à son rythme et circuler à sa guise...

#### APPEL À PROJETS

En 2009 la Fondation de France poursuit son engagement en faveur des associations, des établissements et des services à domicile qui entreprennent des démarches et des initiatives concrètes pour faire progresser les pratiques dans le sens d'un plus grand respect du droit au choix et au risque des personnes âgées. L'appel à projets se décline en deux axes. Les projets présentés peuvent s'inscrire dans l'un des axes, ou dans les deux simultanément.

Les projets proposés doivent :

- permettre un changement des pratiques dans le sens d'un plus grand respect du choix et de la parole des personnes âgées ;
- comporter une étude préalable des besoins s'appuyant sur une analyse des situations vécues.

La Fondation de France privilégiera les projets

- améliorant le dialogue entre les personnes âgées, les familles, les professionnels et les bénévoles, plus particulièrement autour des situations dites « à risque » ;
- alliant une action de formation suivie d'un changement de pratiques (possibilité d'un soutien pluriannuel) ;
- bénéficiant d'un cofinancement.

### Bénéficiaires

Les établissements publics ou privés à but non lucratif, les associations (d'aide à domicile, de bénévoles, de familles...), les collectivités locales.

### AXE 1. Former et soutenir les équipes professionnelles, bénévoles et aidants familiaux

En établissement comme à domicile, la technicité ne suffit pas pour dispenser un accompagnement de qualité.

En effet, pour exercer au mieux leurs responsabilités et prendre en compte les attentes des personnes âgées, bénévoles et professionnels sont demandeurs de temps d'échanges et de réflexion sur leurs pratiques et de temps de formation.

### Critères

C'est pourquoi la Fondation de France soutient des projets de formation et de soutien aux professionnels, bénévoles et aidants familiaux qui, en partant de situations concrètes et d'exemples vécus, répondent simultanément aux critères suivants :

- questionner les pratiques et les représentations du vieillissement et des personnes âgées ;
- favoriser un questionnement sur les thèmes suivants et sur leur articulation :
  - liberté de choix, consentement, éthique,
  - dignité, respect, reconnaissance de la personne,
  - droits, responsabilités, risques.

Les projets présentés doivent :

- reposer sur une démarche de co-construction des objectifs, de la forme et des contenus de la formation en concertation avec l'organisme de formation ou l'intervenant retenu ;
- expliciter le lien entre les objectifs et les modalités de la formation (choix de l'organisme de formation, nombre d'heures par participant, coût, ...) ;
- prévoir les modalités d'évaluation de l'impact de la formation sur les pratiques, avec les bénéficiaires de la formation.

La Fondation de France soutient notamment des formations-actions, des groupes de parole, d'analyse des pratiques, de réflexion et d'échanges de pratiques entre responsables de services et d'établissements, etc.

Elle privilégiera les formations :

- ouvertes à toutes les catégories de personnel et aux bénévoles ;
- inter-établissements ;
- impliquant les aidants non professionnels (familles, voisins...) et les représentants des organes de gestion (conseil de la vie sociale, conseil d'administration).

Attention, la Fondation de France ne finance pas :

- les formations professionnelles qualifiantes
- les frais liés au remplacement des salariés en formation
- les organismes de formation eux-mêmes

### AXE 2. Agir pour changer les pratiques à domicile et en établissement

A domicile comme en établissement, professionnels et non professionnels sont confrontés à des situations qui questionnent les limites du droit de la personne âgée à décider de son mode de vie. Dans quelle mesure les habitudes et les horaires et les règles institutionnelles des établissements et services peuvent-ils être modifiés pour prendre en compte les rythmes individuels ? Que faire face au refus de s'alimenter, de se laver, à la difficulté de recueillir le consentement d'une personne qui a perdu l'usage de la parole ? Comment concilier les prescriptions médicales, avec les goûts, les plaisirs et les habitudes de vie (alcool, tabac, etc.) ? Jusqu'où faut-il privilégier le maintien à domicile ? Comment aider les personnes âgées et leurs familles lors de l'entrée en établissement, sachant qu'elle résulte rarement d'un « libre choix » ?

Parce qu'il n'existe pas de réponse *a priori* à ces questions, les solutions adaptées passent par la concertation et la négociation entre tous les acteurs concernés (personnels de toutes les catégories, personnes âgées - assistées, si nécessaire, d'un représentant - familles, bénévoles...)

C'est pourquoi la Fondation de France soutient des actions concrètes qui :

- s'appuient sur une réflexion sur les valeurs et sur les droits ;
- impliquent une participation active de tous les acteurs ;
- produisent un changement objectif dans les relations et la prise en compte des personnes âgées pour permettre une évolution du fonctionnement du service ou de l'établissement.

Sont exclus les projets qui se limitent à :

- des déclarations de principes ou de reconnaissance formelle des droits ;
- des réunions de coordination ;
- la définition d'un projet de vie ;
- des manifestations ponctuelles.

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention ou les télécharger sur le site :

**[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)**

Dates limites de dépôt des candidatures : 18 mai et 16 novembre 2009

### A qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes : → [aux délégations régionales de la Fondation de France](#) ([adresses p. 44](#))

Dans les autres régions :

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Personnes âgées

**Agathe Gestin**

Tél : 01 44 21 31 31 - Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : [personnesagees@fdf.org](mailto:personnesagees@fdf.org)

## Vieillir dans son quartier, dans son village. Des aménagements à inventer ensemble

L'appel à projets *Vieillir dans son quartier, dans son village. Des aménagements à inventer ensemble* invite à une nouvelle approche des questions liées au vieillissement de la population : dynamique et territoriale, celle-ci valorise la participation et la contribution des habitants âgés au développement local et au renouvellement urbain.

### APPEL À PROJETS



Il se décline en trois axes :

#### Agir sur le milieu de vie

Comment les acteurs, et plus particulièrement les collectivités locales, prennent en compte, dans leurs différentes options et politiques, les habitants vieillissants pour leur permettre de continuer à vivre parmi les autres, à participer à la vie locale, à être reconnus dans ce qu'ils sont, dans ce qu'ils sont appelés à devenir. Comment quartiers et villages deviennent véritablement supports d'une meilleure qualité du processus du vieillissement en reconnaissant les établissements et services pour personnes âgées de même que leurs usagers, comme des ressources pour le développement de projets locaux.

Les actions soutenues porteront sur l'amélioration de la vie quotidienne et/ou de la vie sociale des habitants du territoire ; elles viseront notamment à développer et/ou à aménager :

- l'accès aux établissements et services (transports, commerces...);
- l'usage adapté de ces services (horaires, choix, coûts,...);
- des espaces de vie sociale favorisant la mixité sociale et générationnelle.

#### Reconnaître les trajectoires de vie

Comment valoriser les parcours individuels et les expériences, reconnaître l'inscription de chacun dans son environnement, prendre en compte les réseaux formels et informels, et accompagner les transitions, pertes et ruptures...

### Inventer de nouvelles formes d'habitats adaptées et évolutives

Comment continuer à vivre chez soi ou comme chez soi, relié aux autres, et penser de nouvelles formes d'habitat pour les personnes vieillissantes d'aujourd'hui et de demain.

#### Critères

La Fondation de France soutient les démarches qui :

- permettent à la personne vieillissante de rester actrice de sa vie quotidienne et d'être respectée dans ses choix, de se sentir utile, de ne pas s'isoler de son environnement, de garder confiance en ses capacités ;
- s'appuient sur le territoire et ses habitants et s'attachent à : faire évoluer les représentations du vieillissement, assurer la mixité des aménagements proposés sur le territoire (habitat, transports, services...), ouvrir les politiques locales aux questions du vieillissement, prendre en compte l'expression des habitants âgés et développer leur participation ;
- reposent sur un diagnostic des besoins et un recueil des attentes et demandes des publics ciblés, en prenant en compte les mutations sociales et territoriales ;
- impliquent les acteurs du réseau gérontologique et des acteurs non gérontologiques ;
- associent les bénéficiaires, notamment les plus vulnérables, à la construction des réponses ;
- apportent des réponses non stigmatisantes pour les bénéficiaires.

#### Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux établissements, services et associations à but non lucratif, aux communes, aux Etablissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.), aux Groupements d'intérêt public (G.I.P.), aux autres établissements publics.

#### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention ou les télécharger sur le site : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

Dates limites de dépôt des candidatures : 27 mars, 8 juin et 18 septembre 2009

#### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Personnes âgées

**Agathe Gestin**

Tél : 01 44 21 31 31 - Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : [personnesagees@fdf.org](mailto:personnesagees@fdf.org)

## Garde itinérante de nuit

### APPEL À PROJETS



La nuit est un moment particulièrement difficile à traverser pour les personnes âgées qui se retrouvent seules. Elle amplifie leurs peurs et leurs difficultés à se lever ou à se déplacer, augmentant les risques de chutes. L'absence d'aide organisée pendant la nuit compromet souvent le maintien à domicile. Alternative intéressante au système très onéreux de la garde individuelle, la garde itinérante de nuit s'inscrit naturellement dans la continuité de l'aide apportée pendant la journée. Elle propose des passages programmés ou en urgence d'un professionnel, dans une double perspective de sécurisation et d'aide (coucher, lever, déplacements...).

### Critères

La Fondation de France soutient les projets qui satisfont aux conditions suivantes :

- prendre en compte les demandes des personnes âgées et de leur entourage et respecter les choix de vie des personnes âgées ;
- s'appuyer sur une étude de besoins et de faisabilité, en collaboration avec les coordinations locales et les services existants ;
- rechercher et mettre en œuvre des partenariats (matériel en commun avec un service de jour, travail avec un organisme de téléalarme, interventions dans des structures...) ;
- prévoir un personnel suffisamment formé et expérimenté pour assurer un travail de nuit et polyvalent ;
- planifier des actions d'information, de communication et de suivi de l'activité pour faire évoluer le service en fonction des besoins ;
- présenter un budget équilibré ou, pour les services en cours de création, un projet réaliste et basé sur une montée en charge lente de l'activité.

Les demandes de financements peuvent concerner une aide au démarrage ou au développement et porter sur de l'investissement, du fonctionnement ou de la formation.

### Bénéficiaires

Cet appel à projets est réservé aux organismes et associations à but non lucratif.

### Dossier à constituer et calendrier

Les dossiers sont reçus tout au long de l'année jusqu'au 11 septembre 2009.

Demander le dossier type de demande de subvention ou le télécharger sur le site : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Personnes âgées

**Agathe Gestin**

Tél : 01 44 21 31 31 - Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : [personnesagees@fdf.org](mailto:personnesagees@fdf.org)

### ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT : LES CHÈQUES-CONSULTANT

Dans chacun des axes du programme, la Fondation de France peut mettre à disposition des porteurs de projets conseil et expertise, en proposant et finançant l'intervention d'un consultant compétent. Ce professionnel peut intervenir dans la phase de montage d'un projet ou pour une meilleure structuration des actions, sous réserve que ces derniers relèvent bien du programme et après avis du comité d'experts.

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Personnes âgées

**Agathe Gestin**

Tél : 01 44 21 31 31 - Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : [personnesagees@fdf.org](mailto:personnesagees@fdf.org)

### PUBLICATIONS

Actes du forum national *Vieillir dans son quartier, dans son village* qui a réuni professionnels et élus à Paris les 12 et 13 octobre 2004.

*Jusqu'au bout de la vie : Vivre ses choix, prendre des risques...*, recueil de témoignages et d'expériences sur le thème du droit au choix et du droit au risque des personnes âgées, destiné aux professionnels et aux familles. Diffusés gratuitement, ces documents sont téléchargeables sur le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

*L'art de faire autrement*, DVD destiné aux professionnels souhaitant sensibiliser des équipes sur le thème du droit au choix et au risque.

## Personnes handicapées, vie sociale et citoyenneté

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Personnes handicapées, vie sociale et citoyenneté</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	15

Ambitieuse, la loi du 11 février 2005 engage les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour garantir aux personnes handicapées, quels que soient leur âge, la nature et l'origine de leur handicap, leur participation à la vie sociale. Même si des progrès sensibles ont été réalisés, il n'en reste pas moins nécessaire de poursuivre dans cette voie, de sorte que la cité soit ouverte à tous, rendant

à la personne en situation de handicap sa qualité de citoyen. Par ailleurs, si la place de la personne handicapée comme acteur à part entière est largement soutenue par les dispositifs légaux, force est de constater en pratique, sa faible participation aux projets ou services qui lui sont destinés.

Pour accompagner le changement de modèle d'intégration des personnes handicapées porté par le nouveau cadre légal, la Fondation de France propose depuis 2007 un nouveau programme soutenu notamment par la Fondation JM.Bruneau. Il entend influencer positivement le regard de la société et agir en faveur de l'égalité des droits entre personnes handicapées et personnes valides.

## APPEL À PROJETS

Il s'agit d'encourager, dans un souci de non discrimination, la participation de tous les habitants, quelles que soient leurs caractéristiques, à l'ensemble des services du village, de la cité. Tous les domaines peuvent être pris en considération, pour ce qui ne relève pas de compétences et de financements institutionnels déjà identifiés : la santé, le logement, l'éducation, l'emploi, l'accessibilité, l'accès aux activités de loisirs, sportives, culturelles, l'engagement associatif et politique.

Une attention particulière sera portée aux initiatives qui intègrent les conditions d'une participation réelle à la vie sociale, enjeu de l'intégration de la personne handicapée considérée comme acteur pour lui-même et/ou pour les autres. La méthode de travail devra dans la mesure du possible associer directement les publics concernés, véritables partenaires dans la construction du projet. Seront également examinées les actions qui valorisent les personnes handicapées, leur capacité à intervenir dans la vie locale.

### Critères

- Les initiatives sont portées par le secteur associatif, les services publics, ou émanent d'une coopération entre le milieu dit ordinaire et le secteur spécialisé. Elles s'appuient sur des partenariats - personnes handicapées, familles, professionnels, collectivités - permettant de travailler en complémentarité, ou sur une mutualisation de moyens entre associations du secteur spécialisé ;
- les bénéficiaires sont impliqués dans la conception, la mise en œuvre du projet, ils sont considérés comme des individus à part entière, membres d'une communauté ;
- l'accessibilité du service a été pensée en termes de coût, de territoire, de modalités de fonctionnement ;
- le projet s'inscrit dans la durée ;
- il s'appuie sur un diagnostic du contexte local (besoins et attentes).

Une attention particulière sera portée aux projets s'adressant à différents publics et/ou prenant en compte différents aspects de la vie quotidienne des personnes handicapées.

### Exemples de projets soutenus

- Formation et soutien d'enseignants d'un conservatoire municipal de musique accueillant des enfants handicapés ;
- aide complémentaire aux financements publics, apportée au fonctionnement d'un service d'aide à domicile et d'accompagnement à la vie sociale, adossé à une résidence universitaire accueillant des étudiants lourdement handicapés ;
- soutien à l'accompagnement d'une démarche d'accès à la validation des acquis de l'expérience de travailleurs handicapés d'établissements et services d'aide par le travail ;

- financement de l'animation de groupes de parole destinés à des personnes handicapées mentales sur le thème de la vie affective et de la sexualité ;
- implication de personnes touchées par un traumatisme crânien dans la conception et l'animation d'une radio locale ;
- soutien apporté à une association portée par des jeunes déficients intellectuels qui s'impliquent localement dans des activités de solidarité ;
- aide apportée aux usagers d'un établissement spécialisé en période électorale pour se forger une opinion, participer au débat et voter.

Attention, la Fondation de France ne finance pas :

- le fonctionnement régulier des organismes,
- les projets qui font partie intégrante des missions finançables par les politiques publiques et,
- de façon générale, les projets qui relèvent des obligations légales, les actions de communication ou de sensibilisation sur le thème du handicap.

### Bénéficiaires

Cet appel à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif : association (centre social, maison de quartier...), collectif d'usagers, établissement médico-social, établissement public, coopérative, office HLM, collectivité locale ou territoriale...

### ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT : LES CHÈQUES-CONSULTANT

La Fondation de France met à disposition des porteurs de projets conseil et expertise, en proposant et finançant l'intervention d'un consultant compétent. Ce professionnel peut intervenir dans la phase de montage d'un projet ou pour une meilleure structuration des actions, sous réserve que ces dernières relèvent du programme et après avis du Comité Personnes handicapées.

### Dossier à constituer et calendrier

Les demandes de subvention sont reçues tout au long de l'année. Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site Internet [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org), ou demandé par courrier, courriel ou téléphone.

### PUBLICATIONS

*Handicap et citoyenneté*, Repères pour éduquer, co-édité par la Fondation de France et Civisme et démocratie, 2008.  
*Dossier Handicap et citoyenneté*, revue Territoires, mensuel de l'ADELS publié avec le soutien de la Fondation de France. Janvier 2008.

*Quand la malvoyance s'installe, guide pratique à l'usage des adultes et de leur entourage*, décembre 2008, Editions Inpes/Fondation de France.

*La surdité de l'enfant, guide pratique à l'usage des parents*, co-édité par la Fondation de France et l'Inpes.

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Personnes handicapées

Catherine Agius

Tél : 01 44 21 31 70 - Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : [personneshandicapees@fdf.org](mailto:personneshandicapees@fdf.org)

## Enfants

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Ensemble, accompagner l'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité</b>	Projets (financement)	Aquitaine, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale  Au siège	16
<b>Ouverture des enfants au monde par l'art et la pratique artistique</b>	Projets (financement)	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale  Au siège	17
<b>Education : axe exploratoire sur le décrochage scolaire des collégiens</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	17
<b>Enfants et adolescents sans soutien familial Bourses aux jeunes</b>	Projets (financement)	Pays de Loire Provence-Côte d'Azur	À la délégation régionale	18

Dans les années 80, la Fondation de France se consacrait aux conditions d'accueil, d'éveil et de socialisation des tout petits, en accompagnant notamment l'émergence et le développement des Maisons Vertes. Au début des années 90, elle orientait son soutien vers les enfants fragilisés pour des raisons médicales ou du fait de contextes familiaux perturbés (divorces conflictuels, maltraitance, incarcération d'un parent).

Depuis une dizaine d'années, son action s'inscrit dans un champ traversé par des tensions multiples, du fait notamment de l'installation d'une crise profonde du modèle familial traditionnel, de la fragilisation d'un nombre de plus en plus grand de familles confrontées à une précarité économique ou à une ségrégation sociale, et de la remise en question des modèles d'intégration de l'institution scolaire. Dans ce contexte elle a choisi de concentrer son intervention sur des actions de prévention. Elles concernent les étapes fondamentales qui jalonnent le développement des enfants : dans la famille, qui leur assure les fondements nécessaires pour se construire; dans la cité, où ils développent leur créativité et apprennent à vivre avec les autres en tant que futurs citoyens; à l'école, où ils acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour avoir un rôle actif dans la société.

Le programme est notamment soutenu par les Fondations Margot et Armand Vogel, et JM.Bruneau.

### Ensemble, accompagner l'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité

Comment donner toutes leurs chances à des enfants dont les parents doivent affronter des difficultés, souvent cumulées, liées à la précarité économique, à la ségrégation sociale ou culturelle, à l'isolement, ou à des fragilités psychiques ou médicales personnelles?

La Fondation de France soutient des projets qui visent à l'épanouissement des enfants et accompagnent leurs familles, en tenant compte de la complexité de leurs conditions de vie. Ces actions doivent s'appuyer sur un travail réel de collaboration entre les acteurs professionnels

et bénévoles des différents secteurs sanitaire, social, et éducatif, et les parents.

### APPEL À PROJETS

La Fondation de France soutient trois types d'actions :

- les actions directes d'accompagnement des enfants et de leurs familles ;
- les actions de formation et d'analyse des pratiques, quand elles sont destinées à accompagner le travail de coopération pluri institutionnelle et pluridisciplinaire des acteurs qui interviennent auprès des enfants;
- le suivi et l'évaluation de projets repérés comme intéressants et destinés à servir de référence pour l'essaimage de pratiques innovantes.

### Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux organismes sans but lucratif : associations, établissements publics, communes. Une attention particulière sera apportée aux projets menés par les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et à ceux conduits en milieu rural.

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention ou les télécharger sur le site : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

Date limite de dépôt des candidatures : 24 avril 2009

### A qui s'adresser

En Aquitaine, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur et Rhône-Alpes :  
→ aux délégations régionales de la Fondation de France. (adresses p. 44)

Dans les autres régions :

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Enfance

**Elisabeth Wattel-Buclet**

Tél : 01 44 21 31 34 - Fax : 01 44 21 31 54

E-mail : [enfance@fdf.org](mailto:enfance@fdf.org)

## Ouverture des enfants au monde par l'art et la pratique artistique ; enfants entre 6 et 12 ans

Plus personne ne remet en question aujourd'hui l'apport considérable des pratiques artistiques dans un projet éducatif : guidé par un artiste, un enfant peut y explorer ses réserves d'imagination, de créativité, d'ingéniosité pratique, se confronter aux autres en participant à un projet de création collectif, apprendre à se conformer aux exigences de la réalité nécessaires pour aboutir à un résultat, et enrichir sa vie de cette part symbolique essentielle à son développement.

Restent cependant à déterminer quelles sont les conditions propices pour que ces pratiques aient des impacts réels pour les enfants bénéficiaires, et à organiser leur évaluation, pour que leur reconnaissance soit fondée et donne lieu à un développement structuré.

Les premiers résultats de l'évaluation en cours du programme révèlent le caractère innovant des projets transversaux entre les structures socio culturelles, les artistes et l'école, mais sans objectif scolaire central.

La Fondation de France continue à soutenir des actions particulièrement innovantes, ainsi que des travaux d'évaluation des pratiques et de leurs impacts.

### APPEL À PROJETS

La Fondation de France soutient des projets :

- destinés à des enfants issus de milieux ou de territoires ayant peu accès à la culture, en favorisant la mixité sociale ;
- conduits par des équipes qui comptent des artistes et des animateurs sociaux ou enseignants, associés dans une véritable collaboration à toutes les étapes y compris pour sa conception. Ils emmènent les enfants dans un projet de création dont les enfants sont au centre et auquel ils participent à part entière ;
- s'appuyant sur une démarche artistique et pédagogique claire ;
- permettant par ailleurs l'accès des enfants aux œuvres d'art, au delà de celles des artistes impliqués dans le projet.

Elle apporte un soutien financier annuel à des actions. Au moment du jury, certains projets repérés comme particulièrement innovants se verront proposer un suivi – évaluation de leur action par un chercheur.

### Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux organismes sans but lucratif (associations, établissements publics, communes...).

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ainsi que le dossier de demande de subvention ou les télécharger sur le site : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

Date limite de dépôt des candidatures : 28 mai 2009

### A qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes : → [aux délégations régionales de la Fondation de France. \(adresses p. 44\)](#)

Dans les autres régions :

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Enfance

**Elisabeth Wattel-Buclet**

Tél : 01 44 21 31 34 - Fax : 01 44 21 31 54

E-mail : [enfance@fdf.org](mailto:enfance@fdf.org)

## Education : axe exploratoire sur le décrochage scolaire des collégiens

Deux ans durant, le *Prix Ecole* a récompensé 120 initiatives pour favoriser les relations de confiance et de coopération entre parents et enseignants des écoles primaires. Pour en prolonger les enseignements et en valoriser les pratiques, la Fondation de France a conduit une recherche, publiée en 2008 aux éditions Eres sous le titre *Des parents dans l'école*.

En 2009, face au constat du risque de décrochage scolaire qui touche 8% à 15% d'une génération au collège, la Fondation de France ouvre un axe exploratoire sur ce problème, qui touche à des enjeux multiples : il manifeste une injustice fondamentale dans le droit à l'accès aux savoirs et à l'émancipation des jeunes ; en gâchant des potentiels de ressources actives, il favorise à terme le chômage dans une économie où les emplois seront de plus en plus qualifiés ; souvent enfin, il est un vecteur de délinquance.

Reconnu comme une urgence au niveau national, le décrochage scolaire passe par l'ouverture de l'Education nationale à des partenariats extérieurs. Si plusieurs dispositifs ont été développés depuis la fin des années 80 sous l'impulsion de l'Etat, liés d'abord à des territoires (zones d'éducation prioritaire), puis à des publics (élèves en difficultés), ils apparaissent complexes et peu lisibles, et manquent de méthodologie.

Il s'agit au cours de cette première année d'être attentif à l'émergence de projets éducatifs globaux, portés par des partenariats entre des collèges, des collectivités locales et territoriales, des acteurs associatifs notamment des secteurs social, médical, culturel .

### Dossier à constituer et calendrier

La date, la composition et les modalités de dépôt des dossiers sont détaillées dans un texte disponible sur plaquette et sur le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Enfance

**Elisabeth Wattel-Buclet**

Tél : 01 44 21 31 34 - Fax : 01 44 21 31 54

E-mail : [enfance@fdf.org](mailto:enfance@fdf.org)

## Enfants et adolescents sans soutien familial

Cet axe est notamment soutenu par la Fondation Louise Vauclare.

### APPEL À PROJETS « BOURSE AUX JEUNES SANS SOUTIEN FAMILIAL »

L'autonomie financière et l'entrée dans la vie active des jeunes adultes est de plus en plus tardive en raison notamment de la prolongation des études, et des difficultés d'accès à l'emploi et au logement. De ce fait ils dépendent plus longtemps des ressources familiales. C'est pourquoi la Fondation de France en Pays de Loire et Provence-Côte d'Azur, attribue des bourses à des jeunes majeurs privés de soutien familial, qui ont été pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou par la Protection judiciaire de la Jeunesse. Sont privilégiées les situations de jeunes qui à l'approche de leurs 21 ans vont perdre le soutien de l'allocation jeunes majeurs.

### Bénéficiaires

Les dossiers de demande d'aide doivent être présentés par les travailleurs sociaux des Académies, des Universités, des services de la P.J.J. et de l'Aide sociale à l'enfance.

### Dossier à constituer et calendrier

La composition et les modalités de dépôt des dossiers sont détaillées dans un texte disponible sur plaquette et sur le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### Dates limites de dépôt des candidatures :

Provence-Côte d'Azur : 27 février et 31 juillet 2009  
Pays de Loire : 31 mai 2009

### A qui s'adresser

→ Aux délégations régionales Pays de Loire et Provence-Côte d'Azur (adresses p. 44)

## Santé des jeunes

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>La prise en charge des jeunes suicidants</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	18
<b>Les addictions aux substances psychoactives</b>	Projets (financement)	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale  Au siège	19
<b>Les troubles du comportement alimentaire</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	19
<b>Favoriser l'expression des adolescentes des territoires ou quartiers sensibles</b>	Projets (financement)	Pays de Loire Rhône-Alpes Lorraine-Alsace Autres régions	À la délégation régionale  Au siège	19
<b>Les programmes départementaux</b>	Projets (financement)	Alpes-de-Haute-Provence Pyrénées-Orientales	à la D.D.A.S.S. à la D.D.A.S.S.	20

Période de profonde mutation et de grande incertitude, l'adolescence a été identifiée comme une période bien spécifique du développement.

Depuis 1994, la Fondation de France a soutenu toutes sortes d'actions favorisant le repérage et la prise en compte, dans ses diverses expressions, du mal-être des jeunes. Elle maintiendra cet objectif en 2009, à travers six axes précis d'intervention.

Le programme Santé des jeunes est notamment soutenu par les Fondations JM.Bruneau, Enfandises et Flore Théry.

### La prise en charge des jeunes suicidants

#### APPEL À PROJETS

Après les accidents de la route, le suicide est la deuxième cause de mortalité des jeunes de 15 à 25 ans. La fréquence

des récidives et leur gravité imposent un repérage attentif des signes de mal-être, une meilleure prise en compte de la crise suicidaire, des besoins de soins immédiats et de suivi post-hospitalier.

Comme les années précédentes, l'appel à projets 2009 s'adresse aux équipes soignantes des services hospitaliers ou autres organismes de soins impliqués dans la prise en charge des jeunes suicidants. Son objectif est de soutenir les pratiques innovantes en terme d'organisation et de formation, ainsi que l'évaluation de leur impact.

Une attention particulière sera portée aux projets inscrits dans une politique de service et dans la durée, ainsi qu'aux initiatives qui favorisent la collaboration entre différents services, entre médecins hospitaliers et médecins libéraux.

### Dossier à constituer et calendrier

Date de lancement de l'appel à projets : février 2009  
Télécharger la plaquette de présentation de l'appel et le dossier de candidature sur le site : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Santé des jeunes

**Geneviève Noël**

Tél : 01 44 21 31 44 - Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)

Deux types de situations de dépendance font depuis 2008 l'objet d'appel à projets dans le cadre du programme Santé des jeunes : les addictions aux substances psycho-actives et les troubles anorexiques-boulimiques. Le premier en raison des très nombreuses sollicitations dont la Fondation de France a fait l'objet à travers son programme *Promouvoir la santé des jeunes* (1997-2007), le second suite au constat, partagé par un groupe d'experts, d'un manque évident d'offres de soins et d'une implication insuffisante des pouvoirs publics dans ce domaine.

## Les addictions aux substances psychoactives

### APPEL À PROJETS

Cet appel à projets concerne la France entière. Il est organisé en collaboration avec les sept délégations régionales de la Fondation de France.

Son objectif est d'une part de favoriser la prise en compte des familles, trop souvent mises à l'écart dans les projets de soins élaborés pour leurs enfants, par l'aide à l'acquisition de compétences particulières pour les professionnels et le soutien aux actions d'accompagnement psychologique des parents eux-mêmes. Il est d'autre part d'encourager la réalisation par des groupes de jeunes d'actions de soutien et d'entraide en direction de leurs pairs en situation de vulnérabilité.

### Dossier à constituer et calendrier

Date de lancement de l'appel à projets : janvier 2009  
Télécharger la plaquette de présentation de l'appel et le dossier de candidature sur le site : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes : → aux [délégations régionales de la Fondation de France](#) (adresses p. 44)

Dans les autres régions :

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Santé des jeunes

**Geneviève Noël**

Tél : 01 44 21 31 44 - Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)

## Les troubles du comportement alimentaire

### APPEL À PROJETS

Depuis 2007, la Fondation de France a participé à la création ou au développement de plusieurs réseaux de prise en charge de jeunes souffrant de pathologies alimentaires, de troubles anorexiques-boulimiques en particulier. Par ailleurs, partageant l'idée selon laquelle les familles doivent être intégrées dans le projet thérapeutique élaboré pour leur adolescent, la Fondation de France soutient des initiatives œuvrant dans ce sens. Ces objectifs seront poursuivis en 2009.

### Dossier à constituer et calendrier

Date de lancement de l'appel à projets : février 2009  
Télécharger la plaquette de présentation de l'appel et le dossier de candidature sur le site : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Santé des jeunes

**Geneviève Noël**

Tél : 01 44 21 31 44 - Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)

## Favoriser l'expression des adolescentes des territoires et quartiers sensibles

### APPEL À PROJETS



Notre société voit se développer des formes d'intolérance et de repli divers, mouvement renforcé par un contexte économique de plus en plus difficile et qui génère, pour les jeunes en particulier, des obstacles majeurs à l'insertion sociale et professionnelle.

On constate également qu'un nombre important de jeunes issus de milieux défavorisés, des filles en majorité, ne pratiquent plus d'activités sportives à partir de l'adolescence. Ce décrochage survient lorsque l'entourage, explicitement ou non, désapprouve toute forme d'expression publique des jeunes filles, leur interdisant ainsi une socialisation équivalente à celle des jeunes hommes. En 2009, considérant que la pratique d'activités physiques et sportives peut être un moteur d'intégration et d'émancipation des jeunes filles dans les quartiers sensibles, la Fondation de France poursuivra son action à l'encontre de ces adolescentes, à travers l'appel à projets « Allez les filles ! » initié en 2005.

### Dossier à constituer et calendrier

Date de lancement de l'appel à projets : février 2009  
Télécharger la plaquette de présentation de l'appel et le dossier de candidature sur le site : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

En Pays de Loire, Lorraine-Alsace et Rhône-Alpes : → aux [délégations régionales de la Fondation de France](#) (adresses p. 44)

Dans les autres régions :

→ **Au siège de la Fondation de France**

Programme Santé des jeunes

**Geneviève Noël**

Tél : 01 44 21 31 44 - Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)

## Les programmes départementaux

Dernier volet de l'action en faveur des jeunes, ces programmes départementaux en santé des jeunes font l'objet d'un étroit partenariat avec les directions départementales des Affaires sanitaires et sociales qui en assurent le pilotage local. Ils ont pour objectif de créer une dynamique territoriale de prise en compte des problèmes de santé des adolescents, en s'appuyant sur un diagnostic départemental précis, un repérage des priorités, une mise en réseau des acteurs de terrain et le financement de projets de qualité. Le retrait de la Fondation de France est envisagé dès que cette dynamique semble bien installée.

Ces programmes, pluriannuels, mais limités dans le temps, concernent actuellement les départements des Pyrénées-Orientales et des Alpes-de-Haute-Provence. Peuvent en bénéficier les organismes dont le siège social se trouve dans l'un ou l'autre département et ayant répondu aux appels à projets diffusés par les D.D.A.S.S. à l'automne 2008.

### A qui s'adresser

→ **A la D.D.A.S.S. des Alpes-de-Haute-Provence ou des Pyrénées-Orientales.**

→ **Au siège de la Fondation de France**

Programme Santé des jeunes

**Geneviève Noël**

Tél : 01 44 21 31 44 - Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)

## Soigner, soulager, accompagner

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Réflexion sur les pratiques soignantes</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	21
<b>Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	21
<b>Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées gravement malades ou en fin de vie</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	22
<b>Projets innovants de lutte contre la douleur</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	23

La Fondation de France était déjà engagée dans une réflexion sur l'humanisation des conditions de soins, lorsque le mouvement des soins palliatifs a émergé dans un contexte d'une médecine de plus en plus spécialisée et technique, et du déplacement du lieu de décès du domicile vers l'hôpital.

Elle a soutenu le développement de ces soins visant à soulager la douleur physique, à apaiser la souffrance morale et spirituelle de la personne malade, et à soutenir son entourage.

La loi du 9 juin 1999 est venue confirmer la reconnaissance des soins palliatifs par les pouvoirs publics et la société. Elle s'est traduite par des financements publics destinés à la création de nouvelles équipes et de réseaux de soins palliatifs et à la formation des bénévoles, secteurs que la Fondation de France a cessé de financer.

L'année 2005 a été marquée par une évolution considérable de la législation, avec l'entrée en vigueur de la Loi n°2005-370 du 22 avril 2005 (dite loi Léonetti). Elle vise à renforcer le droit des malades ou des personnes en fin de vie, qu'ils soient conscients ou non. Cette loi a des conséquences majeures dans les pratiques de prise en charge des malades et des personnes en fin de vie, dont les droits se trouvent considérablement renforcés.

Aujourd'hui, la démarche palliative se définit comme une pratique de soins et d'accompagnement de la personne, tout au long de sa maladie et plus seulement en fin de vie. Cette pratique vise à soulager la souffrance de la personne en respectant son autonomie, son histoire, sa culture, son environnement affectif et familial. La démarche palliative inclut la formation et le soutien des soignants qui travaillent en équipes pluridisciplinaires autour du malade, avec l'aide de bénévoles formés à cet effet.

La Fondation de France souhaite maintenir son soutien à cette démarche en se concentrant sur la qualité des pratiques et leur diffusion dans tous les lieux où sont accueillies des personnes atteintes de maladies graves évolutives ou en fin de vie. Pour ce faire, elle mettra l'accent en 2009 sur les actions de réflexion, de formation et d'aide méthodologique aux projets, ainsi que sur les projets de recherche (voir p. 33).

Elle continue à favoriser les projets dans les deux secteurs où la démarche palliative reste encore insuffisante : la pédiatrie et la gériatrie.

En 2009, la Fondation de France entamera une réflexion sur la maladie grave et la fin de vie des personnes en situation de grande précarité.

Poursuivant son engagement pour l'humanisation des lieux de soins, la Fondation de France a créé un programme destiné à favoriser la réflexion et les actions dans le domaine de la lutte contre la douleur.

Un premier appel à projets a été lancé, proposant d'aborder les multiples aspects de la douleur (aiguë, chronique,...) à tous les âges de la vie. A la lumière de cette première expérience, la Fondation de France a choisi d'accorder la priorité aux douleurs « provoquées ». Ceci apparaissait d'autant plus important que le développement de nombreux actes à visée diagnostique et/ou thérapeutique rendait de plus en plus fréquentes les situations douloureuses subies par les patients. Toujours plus exigeante, elle s'est focalisée sur la prise en compte de la douleur chez les personnes qui ont du mal à l'exprimer : les enfants et les personnes âgées, mais aussi les personnes atteintes de troubles psychiques, les handicapés...

En 2009, la Fondation de France poursuivra cet effort, fidèle à ses principes de promotion des changements de pratiques là où leur intégration ne se fait pas aisément. Elle continuera à apporter son soutien à des projets de recherche originaux sortant du cadre des financements publics (voir p. 33).

Le programme « Soigner, soulager, accompagner » est cette année encore soutenu notamment par la Fondation JM.Bruneau.

## Réflexion sur les pratiques soignantes

### APPEL À PROJETS

La qualité de l'accompagnement et des soins palliatifs repose en grande partie sur la formation et sur la réflexion éthique de l'équipe soignante, ainsi que sur le soutien reçu pour faire face aux situations lourdes et complexes.

La Fondation de France encourage les actions qui, à partir d'une évaluation des besoins des différentes personnes intervenant auprès des malades, associent l'apport de connaissances et l'analyse des pratiques, afin qu'une appropriation et une diffusion de la démarche palliative soient possibles : groupes d'analyse des pratiques, développement du projet de service, élaboration d'outils et de protocoles d'évaluation, organisation de journées thématiques régionales ou nationales....

#### Critères

- Qualité des réflexions et de la démarche de l'équipe,
- pertinence du projet par rapport aux besoins recensés,
- interdisciplinarité, mobilisation effective du personnel (direction, médecins, cadres, soignants),
- implication des familles et des bénévoles,
- participation financière de l'établissement (la Fondation de France ne se substitue pas aux financements des tutelles).

Pour les formations : besoins identifiés en amont, programme élaboré avec l'équipe, inscription dans le projet de service, participation de l'ensemble des professionnels (notamment des médecins) et des bénévoles, objectifs ciblés, compétence reconnue des intervenants, évaluation du réinvestissement des acquis dans la pratique.

#### Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux équipes intervenant en service hospitalier, en institution ou à domicile, ainsi qu'aux associations de bénévoles et d'usagers.

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ou consulter le site : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org).

## Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie

Confrontés à la maladie grave ou à la mort d'enfants de tous âges, des professionnels travaillant en maternité, en pédiatrie ou en institution médico-sociale, réfléchissent depuis plusieurs années à la mise en place d'une démarche de soins et d'accompagnement de l'enfant et de ses proches, à domicile ou en institution.

L'existence de douleurs importantes ressenties par les enfants est une découverte relativement récente, et de nombreuses initiatives voient le jour depuis quelques années. La Fondation de France est particulièrement attentive à l'accélération des changements de pratiques dans ce domaine.

La Fondation de France souhaite encourager l'intégration de ces initiatives, encore trop peu développées, dans les pratiques quotidiennes des équipes concernées.

### APPEL À PROJETS

La Fondation de France souhaite soutenir des actions qui contribuent :

- à la qualité de l'accueil, du confort et de l'accompagnement des enfants et de leurs familles ;
- au soutien des personnes endeuillées ;
- à la formation et au soutien des équipes soignantes (ex : groupes d'analyse des pratiques, ...)
- à l'élaboration de projets de soins adaptés à l'enfant (implication des parents, procédure de prise de décisions, limitation des traitements...)
- au développement d'échanges de pratiques inter-services ou inter-associatifs ;
- au retour ou au maintien à domicile des enfants (coordination ville-hôpital, intervenants à domicile).

#### Critères

- Qualité des réflexions et de la démarche de l'équipe,
- pertinence du projet au regard des besoins recensés,
- interdisciplinarité, mobilisation effective du personnel (direction, médecins, cadres, soignants), implication des familles et des bénévoles,
- participation financière de l'établissement (la Fondation de France ne se substitue pas aux financements des tutelles),
- approbation, le cas échéant, du Comité de lutte contre la douleur (Clud) local.

Pour les formations : besoins identifiés en amont, programme élaboré avec l'équipe, inscription dans le projet de service, participation de l'ensemble des professionnels (notamment des médecins) et des bénévoles, objectifs ciblés, compétence reconnue des intervenants, évaluation du réinvestissement des acquis dans la pratique.

Les projets d'animation culturelle : ils doivent être présentés par l'établissement dans lequel aura lieu l'activité ou, s'il s'agit d'une activité menée dans plusieurs établissements, des lettres de soutien de chacun d'eux devront être fournies.

Les projets présentant une participation financière de l'établissement ou une lettre l'engageant à pérenniser l'activité seront favorisés.

La Fondation de France ne renouvelle pas ses financements pour des actions identiques.

### Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux équipes intervenant en service hospitalier, en institution ou à domicile, ainsi qu'aux associations de parents et de bénévoles.

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ou consulter le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées gravement malades ou en fin de vie

La Fondation de France s'intéresse aussi bien à la lutte contre la douleur chez les personnes âgées qu'à leur accompagnement durant la maladie et jusqu'en fin de vie.

Due naturellement à la vieillesse, aux différentes pathologies ou aux soins et examens qu'elles nécessitent, la douleur fait partie du quotidien des personnes âgées. Nombre d'entre elles sont dans l'incapacité d'exprimer cette souffrance. De plus, l'accompagnement des personnes âgées en fin de vie, qu'elles vivent à leur domicile ou en établissement, présente un certain nombre de spécificités. Avec le vieillissement de la population, le besoin d'une démarche palliative en gériatrie s'amplifie. Or les équipes soignantes ou médico-sociales intervenant auprès de personnes âgées sont souvent confrontées à un manque de temps, d'effectifs et de formation, mais également à un manque de soutien et de reconnaissance, lié à une représentation négative de la vieillesse.

### APPEL À PROJETS

La Fondation de France encourage les différents intervenants auprès de personnes âgées à mettre en place réflexions et initiatives pour développer un projet d'accompagnement et de soins de qualité, respectant leur autonomie, leur intimité et leur histoire.

La Fondation de France soutient des actions contribuant :

- à la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et du confort des personnes malades et de leurs familles;
- au soutien des personnes endeuillées ;
- à l'évaluation et la prise en charge de la douleur ;
- à la formation et au soutien des équipes;
- à la continuité des soins entre les différents services et professionnels.

Les projets d'animation culturelle : ils doivent être présentés par l'établissement dans lequel aura lieu l'activité ou, s'il s'agit d'une activité menée dans plusieurs établissements, des lettres de soutien de chacun d'eux devront être fournies.

Les projets présentant une participation financière de l'établissement ou une lettre l'engageant à pérenniser l'activité seront favorisés.

La Fondation de France ne renouvelle pas ses financements pour des actions identiques.

### Critères

- Qualité des réflexions et de la démarche de l'équipe,
- pertinence du projet par rapport aux besoins recensés,
- interdisciplinarité, mobilisation effective du personnel (direction, médecins, cadres, soignants), implication des familles et des bénévoles,
- participation financière de l'établissement (la Fondation de France ne se substitue pas aux financements des tutelles),
- souci d'évaluation de la démarche,
- approbation, le cas échéant, du Comité de lutte contre la douleur (Clud) local.

Pour les formations : besoins identifiés en amont, programme élaboré avec l'équipe, inscription dans le projet de service, participation de l'ensemble des professionnels (notamment des médecins) et des bénévoles, objectifs ciblés, méthode pédagogique interactive, compétence reconnue des intervenants, évaluation du réinvestissement des acquis dans la pratique.

### Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux équipes intervenant en service hospitalier, en institution ou à domicile, ainsi qu'aux associations de bénévoles et d'usagers.

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ou consulter le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## Projets innovants de lutte contre la douleur

### APPEL D'OFFRES

Afin de favoriser la lutte contre la douleur, la Fondation de France examinera également des projets ne s'inscrivant dans aucun des trois appels à projets ci-dessus, mais explorant des voies originales dans la prise en charge de la douleur et favorisant une évolution positive des représentations et des pratiques.

Au fur et à mesure des progrès réalisés dans la prise en charge de la douleur liée aux maladies, aux examens et aux soins, la Fondation de France s'est focalisée sur les publics qui, parce qu'ils ont des difficultés à communiquer, posent des problèmes spécifiques de prise en charge : personnes handicapées, personnes souffrant de maladies psychiques....

### Critères

- Le caractère innovant du projet et les modifications positives des pratiques qu'il est susceptible d'entraîner ;
- la qualité de la réflexion et de la démarche de l'équipe ;
- l'approbation du Comité de lutte contre la douleur (Clud) local s'il existe ;
- la participation financière de l'organisme ou l'établissement porteur du projet.

### Bénéficiaires

L'appel à projets s'adresse aux soignants, aux équipes médicales et médico-sociales intervenant en service hospitalier, en institution ou à domicile, ainsi qu'aux associations de bénévoles et d'usagers.

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ou consulter le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

*Attention : dans le cadre de ces appels à projets, la Fondation de France ne finance pas : les formations individuelles, les formations des bénévoles, le remplacement du personnel, les postes salariés et les travaux. Les demandes de matériel ne seront prises en compte que dans le cadre d'un projet d'équipe visant à la modification des pratiques de soins. Toute demande de soutien pour des journées thématiques, des séminaires ou des conférences doit impérativement être présentée dans l'appel à projets précédant d'au minimum 6 mois la tenue de l'événement.*

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Soigner, soulager, accompagner

**Sophie Lasserre**

Tél : 01 44 21 31 28 - Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [soignersoulager@fdf.org](mailto:soignersoulager@fdf.org)

## Maladies psychiques et vie sociale des personnes adultes

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Maladies psychiques et vie sociale des personnes adultes</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	24

D'après l'enquête « Santé mentale en population générale : images et réalités » réalisée entre 1999 et 2003, près de 3% de la population française présente des troubles psychotiques. Pour 1% d'entre eux au moins, il s'agit de troubles graves (psychoses, schizophrénies...), avec un retentissement majeur sur leur vie affective, sociale et professionnelle. Les ruptures des liens sociaux et familiaux, l'accroissement des rythmes et les exigences de performance, notamment dans l'environnement professionnel, la précarisation aggravent cet état de fait et sont autant de facteurs qui contribuent à la détérioration de la santé mentale d'une partie grandissante de la population. Le recours aux soins et le nombre d'hospitalisations sous contrainte ont en effet augmenté au cours de la dernière décennie.

La politique de santé mentale a cependant connu des évolutions importantes ces dernières années : reconnaissance du handicap psychique, politique d'investissements hospitaliers en psychiatrie, renforcement de la formation et tutorat des infirmiers, mise en place d'équipes mobiles de psychiatrie de secteur en direction des personnes en situation de précarité, naissance des groupes d'entraide mutuelle (GEM), création de nouveaux services d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés (SAMSAH)...

Malgré ces évolutions positives, les besoins des personnes souffrant de troubles psychiques sont toujours insuffisamment couverts, en particulier en matière d'hébergement adapté et de (ré)insertion dans la vie professionnelle. En effet, les malades vivent maintenant hors les murs de l'hôpital. Des initiatives diverses de prise en charge et d'accompagnement dans la cité ont émergé. Elles émanent du secteur social ou des professionnels de santé. Mais trop souvent encore, ces projets ne relient pas suffisamment les intervenants sanitaires et sociaux - condition indispensable à une prise en charge cohérente des usagers.

Soucieuse de faire évoluer les pratiques et les représentations, la Fondation de France souhaite à travers ce programme :

- susciter un décloisonnement des secteurs en encourageant un travail concerté entre le médical, le social et le médico-social, qui associe également les usagers eux-mêmes et les familles concernées ;
- contribuer à faire évoluer les représentations vis-à-vis de la maladie psychique pour favoriser une meilleure insertion des personnes dans la cité.

## APPEL À PROJETS



En 2009, la Fondation de France finance :

- des lieux de vie, des structures d'accueil, d'hébergement et d'habitat,
- des projets concrets de maintien dans l'emploi, d'insertion ou réinsertion professionnelle,
- des projets proposant un soutien aux familles et aux aidants (actions d'information et de formation en direction des familles mais aussi des professionnels, des bénévoles, des élus...).

Sur ces thématiques, la Fondation de France souhaite notamment toucher :

- un public cumulant situation d'exclusion et troubles psychiques graves,
- les personnes handicapées psychiques vieillissantes.

### Critères

Cet appel à projets concerne les pathologies invalidantes et évolutives de l'adulte entravant au long cours l'insertion et la vie professionnelle (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires...).

La Fondation de France retiendra exclusivement les initiatives construites sur la base d'une collaboration effective entre les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social. Ainsi les projets du secteur social doivent s'articuler avec la prise en charge sanitaire. De même les projets portés par le secteur sanitaire doivent dépasser le seul champ de la santé et prendre en compte à la fois les besoins sociaux et environnementaux des personnes.

*Attention la Fondation de France ne finance pas :*

- le fonctionnement régulier des structures,
- les investissements lourds liés au gros œuvre,
- les activités occupationnelles pour les malades dans le cadre de GEM ou d'ateliers,
- les formations diplômantes.

### Bénéficiaires

Les associations, les équipes soignantes, médicales et médico-sociales, les collectivités locales.

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les dates limites ainsi que la composition et les modalités de dépôt des dossiers.

## ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

La Fondation de France peut également mettre à disposition des porteurs de projets conseil et expertise en proposant et finançant l'intervention d'un consultant compétent. Ce professionnel peut intervenir dans la phase de montage du projet ou pour une meilleure structuration des actions, sous réserve que celles-ci relèvent du programme et après avis du Comité d'experts.

## MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS

Afin d'impulser un rapprochement plus concret sur le terrain entre les professionnels du secteur social et du secteur sanitaire, favoriser l'échange d'expériences, la réalisation ou l'échange d'outils méthodologiques, sensibiliser le public sur la problématique de la maladie psychique, la Fondation de France pourra organiser ou s'associer à des actions de mise en réseau des acteurs associatifs, hospitaliers et institutionnels, sur des territoires donnés.

Dans ce cadre, la Fondation de France s'associe à l'Agence « Entreprises et Handicap » et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris pour organiser un colloque le 29 avril 2009. Ce colloque a pour objectif de rendre visible une problématique nouvelle autour de la prise en compte des troubles psychiques des salariés dans le monde du travail, de relire les politiques du handicap à la lumière de la reconnaissance récente du handicap psychique, de faire se rencontrer des acteurs concernés conjointement par la question de la santé mentale des travailleurs mais isolés dans leurs pratiques, et d'interroger les questions de santé mentale comme une nouvelle voie pour repenser la rencontre fructueuse entre l'entreprise et les salariés.

## PUBLICATIONS

*Familles gouvernantes, mode d'emploi* – guide pratique édité en partenariat par l'Unaf et la Fondation de France, disponible sur le site internet [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Maladies psychiques et vie sociale

**Karine Pouchain-Grépinet**

Tél : 01 44 21 31 28 - Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [maladiespsychiques@fdf.org](mailto:maladiespsychiques@fdf.org)

## Cap au vert, des vacances pour les enfants malades

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Cap au vert, des vacances pour les enfants malades</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	25

La Fondation de France propose à des enfants malades de partir en vacances avec des enfants bien portants dans des centres de vacances classiques, tout en bénéficiant d'un encadrement médical adapté. Sont concernés des enfants atteints de pathologies graves en rémission (cancer...) ou de maladies chroniques (diabète, mucoviscidose...).

Initié en 1994, ce programme a développé des partenariats avec l'Union des centres sportifs de plein air (U.C.P.A.) et l'Union française des centres de vacances et de loisirs (U.F.C.V.), qui organisent les séjours, et plusieurs services hospitaliers qui ont relayé l'information auprès des familles et garanti l'encadrement médical des séjours.

Les difficultés de personnel rencontrées par les hôpitaux ces dernières années ont provoqué l'arrêt du partenariat avec un certain nombre de services. La collaboration avec l'U.C.P.A. a été poursuivie mais la Fondation de France s'est également tournée, pour le repérage des bénéficiaires, vers des associations s'occupant elles-mêmes d'organiser des loisirs pour enfants gravement malades.

### APPEL À PROJETS

La Fondation de France s'adresse aux services hospitaliers pédiatriques volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui, parce qu'elles prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année (accueil, soutien, loisirs), peuvent repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre.

En vue de :

- sélectionner les enfants susceptibles de participer à ces séjours (notamment en fonction de leurs capacités physiques) ;

- informer les familles ;
- permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) qui accompagne les enfants pour assurer la continuité des soins.

Cap au vert finance le séjour et le transport des enfants et de l'accompagnant, ainsi que le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens.

### Calendrier

Les vacances se déroulent pendant les congés scolaires de février, Pâques et d'été.

### A qui s'adresser

→ **Au siège de la Fondation de France**

Programme Cap au vert

**Mireille Davidson**

Tél : 01 44 21 87 72 - Fax : 01 44 21 31 01

E-mail : capouvert@fdf.org

## A l'international

Pour la Fondation de France la solidarité ne peut s'arrêter aux frontières de l'hexagone : elle doit également contribuer à créer des liens et à partager les connaissances avec les populations les plus vulnérables, dans les territoires en développement ou en crise. Durant l'année 2009, la Fondation de France concentre son soutien aux échanges entre la France et les pays situés sur la rive sud de la Méditerranée, à la lutte contre le Sida dans les Antilles, en Guyane et en Afrique sub-saharienne francophone et, pour

la première année, aux projets d'ONG ou d'associations locales intervenant pour renforcer les agricultures familiales en Afrique sub-saharienne (voir p. 42). Par ailleurs elle soutient les initiatives transnationales sur le thème du développement durable menées en partenariat avec les acteurs de la société civile des nouveaux Etats membres de l'Union européenne (voir p. 42).

## Méditerranée, d'une rive à l'autre

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Méditerranée, d'une rive à l'autre</b>	Projets proposés par des associations maghrébines	Sud de la Méditerranée (Algérie, Maroc, Tunisie)	Au siège de la Fondation de France	25

### APPEL À PROJETS



Après s'être investie dans l'espace africain et indiano-céanique à travers les *Fonds pour l'Expertise Participative* et en Europe à travers le programme *L'Europe, en plus large !*, la Fondation de France associe ces deux dispositifs pour favoriser les échanges et le partenariat entre des associations françaises et leurs homologues en Algérie, au Maroc ou en Tunisie.

Entre une Europe en « consolidation » et une Afrique en « mutation », l'espace méditerranéen devient un territoire où les enjeux se durcissent. Il est nécessaire de renforcer des échanges constructifs entre communautés du Nord et du Sud, et la Fondation de France souhaite consolider des partenariats entre des associations intervenant dans ces

pays et des associations françaises.

Comme les années précédentes, une aide sera apportée en 2009 aux projets présentés par des associations du Sud de la Méditerranée en partenariat avec des associations françaises. Intervenant dans le domaine de la jeunesse, le soutien pourra concerner les projets locaux, ou la mise en réseau d'acteurs locaux, ou des actions de renforcement des capacités d'intervention des associations par le recours à des expertises : appui méthodologique pour l'amélioration des organes de gestion, de la démocratie interne et de la communication des associations aidées. La Fondation de France privilégiera le soutien aux échanges « Sud-Sud » entre organisations de ces pays du Maghreb.

*Attention : les projets isolés ou individuels ne peuvent être financés.*

## Bénéficiaires

L'appel à projets est ouvert aux associations algériennes, marocaines et tunisiennes qui réalisent une action durable visant à améliorer la prise en charge de la jeunesse en situation vulnérable. Le projet doit être mené en partenariat avec une association établie en France. Les critères de réciprocité et d'équilibre entre les partenaires et le caractère innovant des projets seront déterminants.

## Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée, qui indique notamment les dates limites ainsi que la composition et les modalités de dépôt des dossiers, ou consulter [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Solidarités internationales

**Martin Spitz**

Tél. : 01 44 21 31 67

E-mail : [solidaritesinternationales@fdf.org](mailto:solidaritesinternationales@fdf.org)

# Sida, santé et développement

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Sida, santé et développement</b>	Projets (financement)	Antilles et Guyane Afrique sub-saharienne francophone	Au siège de la Fondation de France	26

Le premier défi de l'épidémie à VIH/sida pour les années à venir est son caractère féminin. Les femmes sont chaque jour davantage exposées à un risque élevé d'infection. Elles représentent près de 60% des personnes contaminées en Afrique sub-saharienne. Ce pourcentage est en nette augmentation depuis deux ans. De nombreux facteurs biologiques, socio-économiques, culturels et juridiques, rendent en effet les femmes particulièrement vulnérables au VIH/sida. De plus, dans les pays en développement, ce sont les femmes et les jeunes filles qui portent au quotidien le fardeau de l'épidémie : les plus jeunes quittent l'école pour s'occuper des malades, les plus âgées assument souvent la prise en charge de leurs enfants adultes et, lorsque ceux-ci décèdent, remplacent les parents des enfants orphelins. Elles doivent aussi gagner un revenu ou produire les cultures vivrières de la famille. La stigmatisation signifie aussi que le soutien familial ne va pas nécessairement de soi lorsque les femmes elles-mêmes se révèlent séropositives : elles sont souvent rejetées et peuvent voir leur propriété et leurs biens saisis à la mort de leur mari.

En outre, depuis le début de l'épidémie, les cadres d'interprétation et les outils méthodologiques de la recherche ne permettent pas d'apporter une attention suffisante à la féminisation de l'épidémie. En effet, les catégories épidémiologiques se sont construites sur la base des caractéristiques de l'épidémie à ses débuts dans les pays occidentaux, à partir de cas majoritairement masculins : elles sont toujours de mise aujourd'hui. Les campagnes de prévention ont ciblé les femmes de façon secondaire. Par conséquent, les représentations sociales de la sexualité féminine ont fortement marqué les orientations de recherche et la prévention. C'est pourquoi la Fondation de France a décidé d'encourager non seulement les soins, mais aussi la recherche (voir p.30).

## Améliorer les soins

Le programme souhaite :

- répondre aux besoins sanitaires spécifiques des femmes vivant avec le VIH,
- participer à la réduction de la transmission de la mère à l'enfant,
- promouvoir une implication des conjoints et des familles dans la lutte contre le VIH/sida,
- contribuer à la déstigmatisation des femmes vivant avec le VIH.

Ce programme est en partie soutenu par la Fondation Marc.

## APPEL À PROJETS

En 2009, la Fondation de France sera particulièrement attentive aux projets qui :

- prennent en compte les problèmes sanitaires spécifiques aux femmes vivant avec le VIH ;
- répondent aux violences faites aux femmes par la mise en place de nouvelles stratégies de prévention ;
- intègrent la prise en charge du VIH dans les services de planning familial et de santé de la reproduction ;
- renforcent les capacités des femmes et la connaissance de leurs droits ;
- visent à l'amélioration des rapports hommes-femmes altérés par l'irruption de la maladie pour, notamment, une meilleure implication des conjoints et des familles dans la lutte contre le VIH-sida.

Ces projets pourront cibler, notamment, les adolescentes mariées, les veuves, les couples sérodifférents, les femmes en milieu carcéral, etc.

## Critères

Cet appel à projets concerne des structures apolitiques et non-confessionnelles, impliquées dans la prise en charge du VIH/sida depuis au moins trois ans.

Les projets devront être basés en Afrique sub-saharienne francophone et dans les départements français d'Amérique (Antilles, Guyane).

La Fondation de France retiendra exclusivement les initiatives mettant en œuvre une prise en charge globale (médicale, psychologique et sociale).

Attention la Fondation de France ne finance pas :

- les structures impliquées dans la prise en charge du VIH/sida depuis moins de trois ans
- les demandes de formation ou bourses individuelles
- l'organisation de conférences et colloques

## Bénéficiaires

Les associations, les équipes soignantes, médicales et médico-sociales.

## Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée qui mentionnera les dates limites de dépôt des dossiers et leur composition ou consulter le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Sida, santé et développement

**Karine Pouchain-Grépinet**

Tél : 01 44 21 87 72

Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [sida@fdf.org](mailto:sida@fdf.org)

# Démocratie et participation

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Démocratie et participation</b>	Actions d'accompagnement et soutien des « têtes de réseaux »		Au siège de la Fondation de France	27

## SOUTIEN AUX TÊTES DE RÉSEAU ET ACTIONS INNOVANTES

La Fondation de France pourra soutenir des « têtes de réseau » et des actions innovantes, intervenant dans le champ du maintien et du développement de la démocratie. Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année. Demander le dossier à compléter par mail.

## A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Solidarités internationales

**Martin Spitz**

Tél : 01 44 21 31 67

E-mail : [solidaritesinternationales@fdf.org](mailto:solidaritesinternationales@fdf.org)

# Urgences et post-urgences

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>En fonction des situations de crise</b>		En France ou à l'international		

La France et l'Europe sont bien dotées en acteurs compétents dans le domaine de l'urgence, qu'ils soient publics ou privés. Des financements importants pour l'aide humanitaire d'urgence sont mis à disposition par des Etats, par l'Union Européenne, et les programmes d'envergure sont mis en œuvre par les agences des Nations Unies et les grandes ONG internationales.

Depuis plus de vingt ans, la Fondation de France - grâce à ses donateurs - a pu se rendre utile dans les périodes de post-crise, moments où les spécialistes de l'urgence quittent le terrain et où les programmes de développement (souvent suspendus par la crise, le conflit ou la catastrophe naturelle) n'ont pas retrouvé leur rythme.

L'intervention en post-urgence, qui débute généralement au bout de quelques semaines et peut se prolonger jusqu'à plusieurs années pour les programmes de reconstruction, est soutenue par la Fondation de France dès lors que des citoyens-donateurs se sentent concernés, notamment grâce à des partenariats avec les grands médias nationaux.

Ainsi, au cours des dernières années, la Fondation de France a soutenu des opérations de post-urgence menées par des ONG en Amérique centrale suite à l'ouragan Mitch,

en Turquie après un tremblement de terre, en France après l'explosion d'AZF à Toulouse en septembre 2001, en Algérie à la suite du séisme de Boumerdès en mai 2003, en Asie du sud après le tsunami de décembre 2004...

La Fondation de France réalise, à l'aide d'ONG françaises et locales, une évaluation sur les sites, puis détermine les axes d'intervention prioritaires, généralement tournés vers l'accompagnement des populations les plus vulnérables. Les propositions d'ONG compétentes et professionnelles sont rigoureusement sélectionnées par un comité d'experts, qui décide du montant des aides attribuées. Les projets sont régulièrement visités et évalués sur le terrain, les dépenses sont contrôlées au siège des associations soutenues afin de garantir une traçabilité des sommes dépensées. Un bilan détaillé des actions engagées et un Compte emplois-ressources est publié en fin d'opération.

## A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Urgences et post-urgences

**Martin Spitz**

Tél. : 01 44 21 31 67

E-mail : [solidaritesinternationales@fdf.org](mailto:solidaritesinternationales@fdf.org)

# Développer la connaissance

## 3 Recherche médicale

Les donateurs de la Fondation de France manifestent depuis sa création un vif intérêt pour les avancées de la médecine, en premier lieu pour la lutte contre le cancer. C'est pourquoi la Fondation de France consacre une part importante des moyens qui lui sont confiés au soutien de recherches de haut niveau et à la formation de jeunes chercheurs.

La spécialisation sans cesse plus poussée des recherches menées dans le secteur médical impose de s'entourer de nombreux professionnels regroupés autour de programmes de plus en plus pointus. Ainsi, chaque année, ces experts spécialisés dans les disciplines concernées, réunis en comités, déterminent des axes d'intervention précis qui font l'objet d'appels d'offres annuels.

Les comités examinent toutes les demandes reçues et conseillent la Fondation de France sur les projets à retenir. Une politique de soutiens pluriannuels et structurants a été mise en place depuis plusieurs années dans presque toutes les disciplines abordées pour assurer la continuité des actions et garantir aux interventions de la Fondation de France une efficacité et une visibilité accrues.

Mais face à l'évolution du « paysage » des soutiens - notamment avec l'avènement des agences publiques de moyens -, aux progrès faits dans certaines disciplines, et à la découverte de techniques nouvelles, la Fondation de France a jugé opportun de faire évoluer ses programmes afin de répondre aux préoccupations des donateurs et aux nécessités de la recherche actuelle.

En 2009, la Fondation de France structurera son intervention dans trois directions :

- la poursuite de son action sur quatre problèmes majeurs de santé publique : le cancer, les maladies cardiovasculaires, les maladies de l'œil, et le sida,
- l'essor des sciences du développement et du vieillissement,
- l'étude de l'impact de l'environnement sur la santé humaine (voir p. 34).

## Lutter contre les grandes pathologies

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Cancer</b>				
<b>Leucémies</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	28
<b>Tumeurs</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	29
<b>Recherche clinique en cancérologie. Aide à la mobilité de cancérologues</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	29
<b>Santé publique et pathologies cancéreuses</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	34
<b>Maladies cardiovasculaires</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	30
<b>Maladies de l'œil</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	30
<b>Sida</b>	Projets (financement)	Antilles et Guyane Afrique sub-saharienne francophone Cambodge, Laos et Vietnam	Au siège	30

### Recherches sur le cancer

Le cancer est la première cause de mortalité en France. Bien que le risque de mortalité par cancer ait diminué ces 25 dernières années, il est encore responsable d'environ 30% des décès, mais est surtout la première cause de mortalité prématurée (avant 65 ans) et notamment chez l'enfant. C'est pourquoi la Fondation de France reçoit de nombreux dons dédiés à cette pathologie et peut soutenir activement les recherches dans ce secteur.

Ce programme est soutenu par la Fondation Marthe Picard.

### Recherche sur les leucémies

#### APPELS D'OFFRES

La Fondation de France encourage la recherche sur les leucémies en attribuant des subventions à des équipes de recherche et des financements pour l'accueil de jeunes chercheurs (scientifiques, médecins ou pharmaciens) exerçant en France et en attente d'intégration ou souhaitant effectuer un stage post-doctoral à l'étranger. Peuvent également être concernés des candidats post-doctorants étrangers déjà spécialisés en hématologie et désirant se perfectionner en France.

Les subventions pourront être accordées pour des projets multidisciplinaires de recherche clinique ou fondamentale, durant une période maximale de 2 ans.

En 2009, la Fondation de France continuera à intervenir sur les thèmes suivants :

- mécanismes fondamentaux de la leucémogénèse,
- mécanismes d'action des nouvelles thérapeutiques ciblées dans les hémopathies malignes,
- aide à la construction de projets de recherche cliniques et biologiques dans les hémopathies malignes.

#### Dossier à constituer et calendrier

Les appels d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site de la Fondation de France

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## Recherche sur les tumeurs

### APPEL D'OFFRES

Depuis 1998, la Fondation de France a soutenu l'émergence de plus d'une quarantaine de jeunes équipes françaises travaillant dans le domaine de la recherche fondamentale ou clinique innovante sur le cancer. Face à l'existence de financements publics et privés de même nature, la Fondation de France a décidé de réorienter son soutien en 2007. Elle soutient désormais des projets dans le domaine de la recherche sur les tumeurs solides. Outre leur caractère d'excellence, les projets retenus sont distingués pour leur originalité, qu'il s'agisse de la thématique ou des approches conceptuelles ou technologiques.

Le soutien important de la Fondation de France est limité à un très petit nombre de projets de grande ampleur, sélectionnés sur des critères d'excellence. La pertinence au cancer doit apparaître clairement, en particulier dans les projets de recherche fondamentale.

Les équipes sélectionnées sont soutenues en totalité pour une durée de 2 ans. Ce financement ne peut être cumulé à d'autres financements caritatifs pour le projet soumis.

Les projets doivent être présentés par une équipe parfaitement identifiée, émergente ou déjà en place. Le responsable d'équipe doit explicitement démontrer son implication forte dans le projet.

Une attention particulière sera accordée aux projets de recherche translationnelle ainsi qu'à la multidisciplinarité (collaboration d'équipes). Les financements d'essais cliniques seront d'emblée exclus.

#### Dossier à constituer et calendrier

La procédure d'appel d'offres comporte deux phases :

- une phase de présélection à partir des dossiers d'intention en juin 2009,
- une phase d'évaluation des projets définitifs en novembre 2009.

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site de la Fondation de France

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## Recherche clinique en cancérologie : aide à la mobilité internationale de cancérologues (médecins, biologistes, pharmaciens)

### APPEL D'OFFRES

La Fondation de France et la Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer attribuent des bourses à des médecins, biologistes ou pharmaciens pour un projet de mobilité internationale sur un thème de recherche clinique en cancérologie.

Les dossiers peuvent porter sur les essais thérapeutiques, la chimiothérapie, la radiothérapie, la chirurgie, l'épidémiologie, la biologie clinique, la psycho-oncologie, la sociologie, l'économie ou les activités pharmacologiques. Les candidats doivent être cancérologues, médecins ou pharmaciens, âgés de moins de 40 ans et exercer en France. Ces bourses sont accordées afin qu'ils acquièrent une nouvelle technique, participent à une expérience d'exercice clinique ou de santé publique, hors de leur établissement d'origine. La durée de l'aide est de 18 mois maximum et le montant forfaitaire est de 2 300 euros par mois.

Une réflexion sur la mise en place de bourses de mobilité destinées à des médecins provenant des pays nouvellement entrés dans l'Union Européenne sera poursuivie en 2009. Ces bourses auront un double objectif : tout d'abord, permettre à ces médecins d'acquérir des techniques ou une spécialisation complémentaires à leur formation ; ensuite, de favoriser le développement de collaborations scientifiques entre la France et ces pays.

#### Dossier à constituer et calendrier

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site de la Fondation de France

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

#### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

**Solange Guenez**

Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [recherche@fdf.org](mailto:recherche@fdf.org)

Pour l'appel d'offres Recherche clinique en cancérologie, vous pouvez également contacter :

→ Délégation médicale et scientifique

**Elisabeth Hulier**

F.N.C.L.C.C.

101, rue de Tolbiac

75654 Paris cedex 13

Fax : 01 45 84 55 69

E-mail : [bect@fnclcc.fr](mailto:bect@fnclcc.fr)

Internet : [www.fnclcc.fr](http://www.fnclcc.fr)

## Recherche sur les maladies cardiovasculaires

Les maladies cardiovasculaires, pourtant l'une des principales causes de mortalité et de morbidité (hospitalisation, soins) en France, bénéficient de trop peu d'attention de la part des bailleurs privés. C'est pourquoi la Fondation de France consacre une part importante des moyens qui lui sont confiés à la recherche médicale concernant ces pathologies.

La prise en charge des maladies cardiovasculaires est un des domaines de la médecine qui a le plus progressé au cours des dernières décennies. La découverte de leur origine inflammatoire a considérablement amélioré l'efficacité des traitements. Des thérapeutiques variées et de moins en moins contraignantes sont désormais disponibles. Les progrès accomplis dans la prise en charge de l'accident aigu ont notablement diminué la mortalité immédiate.

Dans le même temps, l'obésité est devenue un problème de santé publique : 10% de la population est actuellement obèse et près de 20% des enfants sont en surpoids. Ces chiffres laissent présager l'apparition de problèmes cardiovasculaires chez des personnes de plus en plus jeunes. Aussi, la Fondation de France a-t-elle décidé d'orienter dès 2009 son soutien à la recherche vers les conséquences cardiovasculaires de ces troubles métaboliques.

### APPEL D'OFFRES

En 2009, la Fondation de France soutient des projets de recherche (fondamentale ou clinique) sur la prévention cardiovasculaire, portant sur les complications cardiovasculaires associées aux perturbations métaboliques.

Les projets devront être présentés par un chercheur au nom de son équipe mais pourront être collaboratifs.

En raison du nombre important des demandes, chaque équipe ne pourra adresser à la Fondation de France qu'un seul projet.

### Dossier à constituer et calendrier

Les appels d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site de la Fondation de France

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Recherche médicale

**Solange Guenez**

Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [recherche@fdf.org](mailto:recherche@fdf.org)

## Recherche sur les maladies de l'œil

A l'initiative d'une généreuse donatrice, Madame Berthe Fouassier, la Fondation de France a décidé de créer il y a plus de 20 ans, des financements pour de jeunes chercheurs et médecins en neuro-ophtalmologie et en ophtalmologie.

### APPEL D'OFFRES

Quatre aides pour de jeunes chercheurs en ophtalmologie et en neuro-ophtalmologie d'une durée de un an et non renouvelables sont accordées. En principe, deux au moins de ces financements sont réservés à des médecins cliniciens. Ces allocations sont destinées à permettre à des jeunes chercheurs de se perfectionner dans les techniques de recherche, en poursuivant un projet précis dans un laboratoire approprié.

Les projets de recherche doivent porter soit sur l'œil, sa biologie cellulaire et moléculaire, sa physiologie, sa pathologie ou la thérapeutique des maladies oculaires, soit sur le contrôle des mouvements oculaires, les phénomènes de perception visuelle et leur intégration et, de façon générale, tout mécanisme neurologique en relation avec les fonctions oculaires.

### Dossier à constituer et calendrier

Les appels d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site de la Fondation de France

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Recherche médicale

**Solange Guenez**

Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [recherche@fdf.org](mailto:recherche@fdf.org)

## Recherche sur le Sida

La Fondation de France lance pour la troisième année consécutive son appel à projets « sida, santé et développement – projets de recherche » dans les régions où elle soutient par ailleurs des projets de soins (voir p.26) : Afrique sub-saharienne francophone, Antilles et Guyane, mais également dans quelques pays d'Asie (Cambodge, Laos et Vietnam).

Elle souhaite intéresser des chercheurs de disciplines telles que la recherche clinique et fondamentale, la sociologie, la santé publique, l'anthropologie, l'épidémiologie. Elle souhaite financer des projets ayant une utilité potentielle à court ou moyen terme pour les populations concernées.

Une attention particulière sera accordée aux projets de recherche portant sur :

- le VIH comme interface entre système de santé et société ;
- l'implication du VIH en termes de santé reproductive ;
- les co-morbidités concernant les femmes vivant avec le VIH (i.e. infection au papillomavirus HPV) ;
- la collaboration, sur ces thématiques, entre équipes de recherche françaises et du sud.

### Critères

Les terrains de recherche concerneront les régions de l'appel à projets, soit les pays d'Afrique sub-saharienne francophone, quelques pays d'Asie (Cambodge, Laos et Vietnam) et les départements français d'Amérique (Antilles et Guyane).

### Bénéficiaires

L'aide de la Fondation de France peut concerner :

- des subventions à des équipes de recherche. Une partie de ces subventions peut notamment servir à financer le

salaires d'un post-doctorant et/ou d'un doctorant (modalités décrites dans le dossier de candidature) ;

- des bourses de mobilité.

Ces aides pourront être annuelles (éventuellement renouvelables) ou pluriannuelles (d'une durée maximale de 3 ans).

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée qui mentionnera les dates limites de dépôt des dossiers et leur composition ou consulter le site internet [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Sida, santé et développement

**Karine Pouchain-Grépinet**

Tél : 01 44 21 87 72 - Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [sida@fdf.org](mailto:sida@fdf.org)

## Développement et vieillissement

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Développement cognitif et émotionnel de l'enfant</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	31
<b>Autisme</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	32
<b>Maladie de Parkinson</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	32

La Fondation de France finance depuis 10 ans des recherches sur des formes pathologiques du développement de l'enfant : les syndromes autistiques.

En 2009, un soutien à la recherche sur le développement de l'enfant est initié, afin de contribuer à la compréhension de tous les aspects de ce développement. Ceci permettra de disposer de normes de référence devant favoriser les comparaisons et l'évaluation des conséquences de pathologies précoces de ce développement.

La population vieillit : aujourd'hui, un Français sur cinq a 60 ans ou plus et les pathologies liées au vieillissement, notamment les maladies neuro-dégénératives, prennent une importance sans cesse croissante. De ce fait, les maladies liées au vieillissement rencontrent un vif intérêt auprès des donateurs et à l'heure où les neurosciences sont en plein essor, la Fondation de France réaffirme son soutien à la recherche sur la maladie de Parkinson.

### Recherche sur le développement cognitif et émotionnel de l'enfant

La Fondation de France souhaite encourager la recherche clinique et fondamentale, en soutenant des travaux de recherche (hors pathologie) qui contribueront au progrès

des connaissances sur le développement de l'enfant, de la naissance à la fin de l'adolescence.

### APPEL D'OFFRES

La Fondation de France propose en 2009 des subventions annuelles (éventuellement renouvelables) ou pluriannuelles (d'une durée maximale de 3 ans).

Les projets devront être présentés par un chercheur au nom de son équipe mais pourront être collaboratifs. Ils pourront par ailleurs concerner des financements destinés à l'accueil de chercheurs doctorants et/ou post-doctorants.

Une attention particulière sera accordée aux projets de recherche portant sur :

- le développement cérébral,
- le développement émotionnel,
- l'acquisition de la motricité et du langage,
- les interactions et communication.

Seront d'emblée exclus les projets portant sur des modèles animaux et sur les pathologies du développement, quelle qu'en soit la nature.

Les demandes pourront être soumises par des cliniciens et/ou chercheurs de disciplines différentes, dont notamment :

- psychologie, sciences cognitives et sciences du langage,
- sciences de l'éducation,
- épidémiologie, sciences humaines et sociales,
- imagerie cérébrale,
- génétique,
- pédopsychiatrie, psychiatrie,
- pédiatrie, neuropédiatrie.

#### Dossier à constituer et calendrier

La procédure d'appel d'offres comporte deux phases :

- une phase de présélection à partir des dossiers d'intention en juin 2009,
- une phase d'évaluation des projets définitifs en novembre 2009.

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site de la Fondation de France

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### Recherche clinique et fondamentale sur l'autisme

En 1999, la Fondation de France a choisi d'initier un soutien aux recherches sur l'autisme car la France accusait un grand retard dans ce domaine. Cette pathologie concerne tous les spécialistes impliqués dans le développement précoce de l'individu et se situe donc à la croisée de différentes disciplines : la psychiatrie, la neurologie, la pédiatrie, la génétique, les sciences cognitives et l'épidémiologie.

#### APPEL D'OFFRES

En 2009, la Fondation de France continuera de soutenir des projets de recherche clinique ou fondamentale pluriannuels, en intervenant sur les thèmes suivants :

- évaluation des outils et des méthodes de diagnostic et de classification de l'autisme et de ses variants,
- épidémiologie de ces affections et études cliniques longitudinales portant sur l'évolution à long terme et la morbidité,
- évaluation et intérêt des stratégies de dépistage,
- évaluation de l'efficacité des traitements et des stratégies de prise en charge,
- explorations physiopathologiques, psychopathologiques et développementales de l'autisme,
- organisation de rencontres entre des spécialistes de différentes disciplines concernées en France, ou de réseaux de coordination structurés autour de la recherche clinique, épidémiologique ou biologique.

Les projets devront se référer aux classifications internationales en vigueur (C.I.M.10) et, si nécessaire, à l'utilisation des référentiels recommandés par la Haute autorité de santé.

Les demandes devront impérativement comporter un projet collaboratif associant cliniciens et chercheurs de disciplines différentes, dont notamment :

- pédopsychiatrie, psychiatrie, psychologie,

- pédiatrie, neuropédiatrie,
- sciences cognitives et sciences du langage,
- épidémiologie, sciences humaines et sociales,
- génétique,
- imagerie.

#### Dossier à constituer et calendrier

La procédure d'appel d'offres comporte deux phases :

- une phase de présélection à partir des dossiers d'intention en juin 2009,
- une phase d'évaluation des projets définitifs en novembre 2009.

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site de la Fondation de France

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### Recherche sur la maladie de Parkinson

Ce programme est soutenu par la Fondation Schutzman-Zisman.

#### APPEL D'OFFRES

La Fondation de France finance depuis 2001 un programme dans le domaine de la recherche sur la maladie de Parkinson. En 2009, elle continuera à soutenir des projets de recherche fondamentale portant sur la biologie des systèmes neuronaux impliqués dans la maladie de Parkinson, ou traitant de la physiopathologie de cette maladie. Le comité de sélection sera particulièrement attentif aux projets visant à identifier de nouvelles cibles thérapeutiques. Les études cliniques à visée épidémiologique, diagnostique, thérapeutique ou relatives à l'imagerie clinique seront exclues. La Fondation de France financera de préférence les demandes de fonctionnement et d'équipement.

Des projets conséquents peuvent être soutenus pendant plusieurs années. Mais le comité souhaite favoriser également des projets innovants (par les modèles ou technologies utilisés ou les cibles thérapeutiques étudiées) dont la validation après une année de financement permettra le renouvellement du soutien.

#### Dossier à constituer et calendrier

La procédure d'appel d'offres comporte deux phases :

- une phase de présélection à partir des lettres d'intention en septembre 2009,
- une phase de sélection à partir des dossiers définitifs en décembre 2009.

L'appel d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site de la Fondation de France

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

#### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

**Solange Guenez**

Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [recherche@fdf.org](mailto:recherche@fdf.org)

## Soigner, soulager, accompagner

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Recherche</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	33
<b>Prix Fondation de France/SFAP</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	33

### Recherche

#### APPEL D'OFFRES

Parallèlement à son programme en faveur des soignants, des malades et leurs familles (voir p. 21), la Fondation de France soutient la recherche dans le domaine des soins apportés aux personnes gravement malades ou en fin de vie, et dans celui de la prise en charge de la douleur. Elle s'intéresse entre autre au domaine de la douleur. Elle s'intéresse entre autre au domaine de la douleur des personnes qui présentent des difficultés de communication : personnes handicapées ou souffrant de maladies psychiques... La recherche doit permettre de fournir des données nouvelles et validées permettant d'améliorer les pratiques de soins. La Fondation de France souhaite contribuer à l'évolution du système de santé en diffusant ces travaux notamment auprès des décideurs.

La Fondation de France encourage les équipes cliniques à mener des recherches sur leurs pratiques, et souhaite également intéresser des chercheurs de disciplines telles que la sociologie, la psychologie, la philosophie, l'anthropologie, la santé publique, l'épidémiologie, l'économie de la santé...

Les demandes faisant état d'une collaboration entre ces chercheurs et les équipes cliniques dans tous les services confrontés à la fin de vie et à la douleur seront privilégiées.

Les recherches sur les soins, le soulagement et l'accompagnement peuvent concerner l'un des thèmes suivants d'un point de vue qualitatif ou quantitatif :

- les soins et traitements de confort,
- le repérage, l'évaluation et la prise en charge des situations douloureuses,
- les pratiques ou méthodes innovantes et non médicamenteuses,
- la prise en charge psychosociale des patients et des familles,
- l'analyse des pratiques soignantes individuelles et collectives,
- l'analyse des prises de décisions dans les structures de soins,
- l'organisation du système de santé en institution ou à domicile,
- le deuil,
- la réflexion éthique en dehors des items listés ci-dessus.

L'aide de la Fondation de France se traduit par :

- des subventions à des équipes cliniques ou de recherche,
- de l'aide à la mobilité vers une équipe spécialisée en France ou à l'étranger,
- des allocations de recherche permettant la préparation de mémoires de Master 2 ou de thèses de Doctorat.

#### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée ou consulter le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org).

### Prix Fondation de France Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP)

La Fondation de France et la SFAP récompensent chaque année trois travaux portant sur les soins palliatifs et l'accompagnement des malades. Ces travaux peuvent être des thèses pour le diplôme d'Etat de docteur en médecine ou des mémoires de Masters 2, de diplômes universitaires ou de formations de cadres infirmiers. Les prix seront remis aux lauréats lors du 15<sup>ème</sup> congrès annuel de la SFAP qui aura lieu le 20 juin 2009 au CNIT de la Défense.

#### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Soigner, soulager, accompagner

**Sophie Lasserre**

Tél : 01 44 21 31 28 - Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [soignersoulager@fdf.org](mailto:soignersoulager@fdf.org)

# Recherche environnement et santé

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
Recherche environnement et santé	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	34

## Recherche relative à l'impact de l'environnement sur la santé humaine

Les modifications de l'environnement ont un impact de plus en plus net sur la santé humaine, et se traduisent notamment par le développement accéléré de troubles divers, parfois majeurs.

La Fondation de France souhaite s'impliquer dans ce champ en soutenant la recherche portant sur les conséquences néfastes de l'environnement sur l'homme.

En 2009, dans le prolongement de ses programmes sur le cancer (voir p. 28), elle renforcera son soutien aux recherches s'intéressant à l'impact des facteurs environnementaux sur la survenue de cette maladie.

## Santé publique et pathologies cancéreuses : recherches épidémiologiques, économiques, psychologiques et sociologiques

### APPELS D'OFFRES

A travers un encouragement à la recherche en santé publique dans le domaine des pathologies cancéreuses, la Fondation de France souhaite contribuer au progrès des connaissances et à l'évolution des pratiques professionnelles et des politiques sanitaires dans ce domaine.

En 2009, une attention particulière sera accordée aux projets portant sur :

- les études épidémiologiques sur les facteurs de risques de cancer,
- l'analyse des actions de prévention et de dépistage, au niveau individuel ou collectif,
- la manière dont les personnes atteintes de cancer et leur entourage vivent avec la maladie,
- les variations des modalités de prise en charge et de survie des personnes atteintes de cancer, et leurs facteurs explicatifs,
- l'impact de l'environnement subi sur le risque de cancer.

### 1- Subventions de recherche et aide à l'organisation de réunions scientifiques

La Fondation de France propose en 2009 des subventions pour des projets d'équipes. Ces aides pourront être annuelles (éventuellement renouvelables) ou pluriannuelles (durée maximum 3 ans).

Les demandes formulées auprès de la Fondation de France pourront concerner des financements destinés à l'accueil de chercheurs doctorants et/ou post-doctorants.

Elle accorde également des aides pour l'organisation de réunions scientifiques dont le sujet s'inscrira dans ce cadre.

### 2- Soutien à la préparation de mémoires de Master 2 de recherche

La Fondation de France propose en 2009 des soutiens à la préparation de mémoires de Master 2 de recherche de 15 000 euros, pendant un an.

### Dossier à constituer et calendrier

Les appels d'offres (indiquant la date limite de dépôt des dossiers) et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site de la Fondation de France

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Recherche médicale

**Solange Guenez**

Fax : 01 44 21 31 97

E-mail : [recherche@fdf.org](mailto:recherche@fdf.org)

# Culture

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Les Nouveaux commanditaires</b>	Projets (financement) Soutien aux têtes de réseau en France et à l'étranger Appui méthodologique et formation Communication, diffusion	Toutes régions	Au siège	35
<b>Accompagnement d'artistes</b>	Soutien aux têtes de réseau	Toutes régions	Au siège	37
<b>Recherche et transmission des savoirs</b>	Soutien aux têtes de réseau	Toutes régions	Au siège	37

Dans nos sociétés où les progrès scientifiques et technologiques s'accroissent en modifiant profondément le rapport de l'homme au monde, la culture et l'art en particulier, sont des facteurs déterminants de développement. En témoigne un double mouvement, dans lequel :

- des acteurs des secteurs social, sanitaire, éducatif, et environnemental organisent des actions de plus en plus nombreuses qui intègrent des pratiques artistiques et culturelles ;
- beaucoup d'artistes préoccupés par des enjeux de société s'engagent au côté et avec les acteurs de la société civile, dans la production d'œuvres ou l'accompagnement de pratiques amateurs.

Dans ce contexte, le programme Culture développe plusieurs actions pour :

- permettre à tout groupe de citoyens de prendre l'initiative et de porter la responsabilité de commander une œuvre à un artiste, en réponse à un problème d'intérêt général, au travers de l'axe *Nouveaux commanditaires* ;
- soutenir la professionnalisation de jeunes artistes en émergence dans les danses urbaines et des compositeurs de musique contemporaine grâce à l'accompagnement de médiateurs ;
- soutenir des travaux de recherche pour éclairer par une réflexion scientifique élargie l'action qu'elle soutient sur le terrain avec l'action *Nouveaux commanditaires* ;
- accompagner des artistes et des acteurs associatifs dans la conduite commune de projets de création artistique, destinés à des publics fragilisés souvent éloignés de la culture, dans le cadre de pratiques amateurs.

Au travers de l'axe transversal exploratoire *Partager l'art, transformer la société* (voir p. 5), la Fondation soutient depuis 2008 quelques projets proposant une intégration particulièrement pertinente entre un projet culturel et un objectif social. En complément, elle s'attachera en 2009 plus particulièrement à accompagner la structuration du secteur, en favorisant des rencontres entre porteurs de projets. Elles permettront d'échanger et questionner leurs pratiques, de créer des outils méthodologiques notamment sur l'évaluation, et de favoriser l'émergence d'un réseau. Ces actions sont mises en place en partenariat avec les Rencontres de la Villette et la Maison des Jeunes et de la culture de Ris-Orangis.

La Fondation Réunica Prévoyance est partenaire de cet axe.

## Les Nouveaux commanditaires

La Fondation de France propose d'ouvrir la scène de l'art à quiconque souhaite y assumer un rôle, en déplaçant cette scène dans le domaine public, en dehors des lieux qui lui sont habituellement consacrés. En concentrant son intervention sur la production d'œuvres, elle offre aux citoyens le moyen de participer, en dialoguant avec les artistes, à la construction d'une culture contemporaine commune. En inversant le rapport habituel de l'offre artistique vers son public, adopté par la plupart des politiques culturelles, elle se met résolument à l'écoute de la demande de citoyens et leur donne l'initiative.

L'action *Nouveaux commanditaires* permet à des citoyens confrontés à des enjeux de société ou de développement d'un territoire, d'associer des artistes contemporains, de toutes disciplines, à leurs préoccupations par le biais d'une commande. Son originalité repose sur une conjonction nouvelle entre quatre acteurs privilégiés : les citoyens commanditaires, le médiateur culturel et l'artiste, rejoints dans la phase de production de l'œuvre par des partenaires publics et privés.

Depuis plus de 15 ans, les *Nouveaux commanditaires* ont été à l'origine de plus de 200 commandes réalisées ou en cours, dans 19 régions de France, pour la moitié en zones rurales, et dans des contextes extrêmement variés : communes urbaines, sub-urbaines ou rurales, espaces ou institutions publics (lycées, hôpitaux, prisons), associations, etc. Ces projets témoignent de la pertinence de la démarche pour répondre aux nécessités du développement des populations et des territoires, qui s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique renforcée de décentralisation.

Plus de 500 partenaires différents se sont associés à la production de ces œuvres, parmi lesquels des communes, aux côtés du ministère de la Culture et de différents autres services de l'Etat, des entreprises privées, des conseils généraux, des conseils régionaux et des associations.

Les objectifs poursuivis en 2009 prévoient de :

- continuer à soutenir l'émergence de nouvelles œuvres via des commandes ;
- développer des partenariats avec des collectivités territoriales, comme cela a été le cas en 2008 avec le Conseil général des Côtes d'Armor, autour du modèle d'action *Nouveaux commanditaires*, en tant qu'outil de développement culturel, économique et social appuyé sur des financements croisés publics et privés. Il s'agira notamment d'accompagner la mise en œuvre d'un appel à projets public dans le cadre de *Marseille 2013, capitale européenne* ;
- soutenir le déploiement de l'action *Nouveaux commanditaires* en Europe, et plus particulièrement en Allemagne.

### APPEL À PROJETS

La Fondation de France met les commanditaires porteurs d'une demande en relation avec un médiateur qualifié et apporte une aide financière initiale pour concrétiser le lancement du projet.

Elle n'assume que partiellement le financement de la production, les médiateurs et les commanditaires ayant la responsabilité de réunir les cofinancements publics et privés nécessaires.

### Critères

Les commandes sont retenues en fonction de la qualité des besoins exprimés et de la capacité des commanditaires à en assumer la responsabilité vis-à-vis de la communauté dans laquelle l'œuvre s'inscrira.

### Bénéficiaires

Tous les citoyens qui le désirent :

- membres d'associations, clubs, amicales (culturelle, sportive, caritative...), de comités d'entreprise,
- habitants d'un village, d'un quartier,
- personnels d'hôpitaux, de lieux de vie collectifs (maisons de retraite, crèches, écoles...),
- élus locaux, etc.

### Dossier à constituer et calendrier

Après avoir vérifié la faisabilité du projet avec le médiateur agréé par la Fondation de France, les commanditaires doivent élaborer avec son aide le cahier des charges culturel et technique du projet.

Les projets sont examinés tout au long de l'année.

*Attention : la Fondation de France ne prend pas en compte les projets situés dans des régions où elle n'a pas de médiateur agréé. A ce jour, les régions éligibles sont Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Corse, Centre, Franche-Comté, Ile-de-France, Midi Pyrénées, Nord Pas-de-Calais Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc Roussillon, Lorraine, Rhône-Alpes.*

### SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT EUROPÉEN DE L'ACTION NOUVEAUX COMMANDITAIRES

La Fondation de France apporte un soutien technique ou financier aux organismes qui souhaitent mettre en œuvre ce modèle d'action à l'étranger, et plus particulièrement en Europe. L'action se développe déjà en Belgique, en Grande-Bretagne, en Italie et en Allemagne.

En Italie, dans des zones rurales du Piémont, des commandes sont en cours. Elles viennent à la suite de quatre commandes réalisées en 2007 et 2008 à Turin, dans le cadre du programme européen de requalification urbaine « Urban 2 - Mirafiori Nord ». *Les Nouveaux commanditaires* ont été adoptés comme une action culturelle prioritaire par la Ville de Turin, en partenariat avec la Fondation Adriano Olivetti, afin de promouvoir dans le quartier Mirafiori Nord la réappropriation des espaces urbains par les habitants et pour renforcer l'identité de ces lieux.

En Allemagne, une équipe de six médiateurs, acteurs dans le milieu de l'art contemporain, a initié en 2008 des projets de commandes dans diverses régions. Ce développement débuté avec l'aide de la Fondation de France, reçoit depuis 2008 le soutien de deux fondations allemandes : Alfred Toepfer Stiftung et Körber Stiftung. En 2009, ce travail de prospection se poursuit et est coordonné par le bureau national Neue Auftraggeber qui s'est créé à Berlin.

Une première rencontre européenne entre des acteurs culturels allemands et les médiateurs français, belges, italiens s'est tenue à Leipzig début 2008. Il s'agit, en 2009, de développer ces rencontres pour consolider l'émergence de ce réseau de médiateurs européens.

### COMMUNICATION / PUBLICATION

En 2009, un ouvrage de référence sera publié à destination des professionnels du milieu de l'art, élus, responsables d'administrations publiques et fondations privées, pour renforcer la visibilité de l'action *Nouveaux commanditaires* afin que ces acteurs en France et à l'étranger s'en saisissent. En faisant appel à des chercheurs de toutes nationalités, ce livre se proposera d'offrir, dans une perspective historique, un cadre d'analyse permettant de mieux saisir les implications artistiques, sociales, économiques, juridiques et politiques.

Destiné au grand public et aux professionnels, le site [www.nouveauxcommanditaires.org](http://www.nouveauxcommanditaires.org) se développe en 2009 en une plateforme européenne ; en versions française et anglaise il présente de manière complète plus de 150 projets réalisés majoritairement en France, ainsi que certains en Italie, Belgique, et Grande Bretagne. Il propose également des informations techniques sur la mise en œuvre du modèle ainsi que des textes d'analyse.

En 2008, une série de 14 films courts « P Art Court » a été réalisée par France 3 Bourgogne-Franche Comté. Chaque documentaire présente une œuvre réalisée sur ce territoire ainsi que des témoignages des acteurs centraux (commanditaire, artiste, partenaire, ...) de ce modèle d'action. Ces films sont visibles sur le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## Accompagnement d'artistes

Pour prendre en compte les difficultés que connaissent de nombreux jeunes artistes au démarrage de leur parcours professionnel, la Fondation de France s'est associée à des institutions culturelles reconnues afin de soutenir des actions d'accompagnement spécifiques et d'aider la création de nouvelles œuvres.

En 2009, elle poursuit sa collaboration avec la Fondation Royaumont en faveur de la professionnalisation de jeunes compositeurs. Accompagnés par des aînés expérimentés, ils ont l'opportunité de créer des pièces musicales en collaboration étroite avec des ensembles d'interprètes spécialisés et des artistes d'autres disciplines, et bénéficient d'un réseau de partenaires nationaux et internationaux. Depuis 2006, quarante cinq compositeurs de toutes nationalités, encadrés par les compositeurs Brian Ferneyhough, Michaël Jarrell, François Paris, Daniel d'Adamo, Thierry Blondeau, Xavier Dayer, Jérôme Combier ont ainsi écrit des pièces pour percussions seules, ou percussions, instruments et voix. Leurs pièces ont été ensuite interprétées par des musiciens professionnels tels que l'Ensemble des Percussions de Strasbourg, l'Ensemble Cairn, des Neues Vocalsolisten et l'ensemble Vortex lors de concerts publics à Royaumont.

Par ailleurs, la Fondation de France poursuit en 2009 en collaboration avec la Grande Halle de La Villette, la Caisse des dépôts et l'Agence nationale de cohésion sociale son soutien à la mission « Initiatives d'artistes en danses urbaines », où un médiateur accompagne les chorégraphes et les compagnies en les aidant à structurer leurs projets, à les produire et à les diffuser. Repérée comme un pôle ressources important par les acteurs institutionnels et les collectivités locales, la mission a soutenu depuis sa création en 1998, plus de 100 compagnies au titre de coproductions, et accueilli 89 compagnies en résidence. Plus d'une centaine de stagiaires - danseurs, chorégraphes, administrateurs des compagnies - ont assisté à des modules de formation. Une cinquantaine de compagnies ont pu présenter leur travail à des professionnels dans le cadre de 15 chantiers en cours aux Rencontres de La Villette, à Montpellier danse, aux Transmusicales de Rennes et à la Biennale de la danse à Lyon.

## Recherche et transmission des savoirs

Pour éclairer par une réflexion scientifique élargie l'action qu'elle soutient sur le terrain avec le programme *Nouveaux commanditaires*, la Fondation de France finance depuis 2004 les travaux du Laboratoire Arts et sociétés. Ce laboratoire abrité par la Fondation nationale des sciences politiques a exploré jusqu'en 2008 l'évolution historique des fonctions sociales de l'art dans les sociétés modernes. L'aide de la Fondation de France a permis l'organisation de séminaires entre chercheurs de différentes disciplines, le financement de bourses d'études pour des doctorants ou post-doctorants, et la publication d'ouvrages de références. En 2009, les travaux de ce laboratoire seront consacrés à des séminaires et des éditions d'ouvrages fondamentaux sur les économies de l'art.

Les lettres de ces séminaires sont disponibles en version bilingue français/anglais sur un site Internet dédié sous le titre Arts et sociétés / lettre du séminaire :

[www.centre-histoire.sciences-po.fr](http://www.centre-histoire.sciences-po.fr)

Jusqu'en 2008, la Fondation de France a accompagné le renouveau de l'histoire de l'art en France animé par l'Institut national d'histoire de l'art (I.N.H.A.), en finançant des travaux de recherches. Plus d'une quarantaine de chercheurs de diverses nationalités, professeurs ou conservateurs ont été invités à intervenir dans leur spécialité, aussi bien à l'occasion de conférences hebdomadaires mises en place dans les locaux de l'I.N.H.A. que dans des universités françaises. En 2009, elle poursuit son aide à un programme spécifique d'accueil, de réflexion et de rencontre entre chercheurs intitulé « Histoire sociale de l'art ou histoire artistique du social ».

### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Culture

**Catia Riccaboni**

Tél. : 01 44 21 87 48

E-mail : [culture@fdf.org](mailto:culture@fdf.org)

# Resituer l'homme dans son environnement

## 4

L'environnement est l'objet d'enjeux et d'inquiétudes à l'échelle planétaire comme au niveau local. La compétition générale pour l'appropriation des ressources naturelles, l'expansion des villes, le développement des activités générant des pollutions, l'augmentation des catastrophes « naturelles », souvent d'origine indirectement humaine, menacent la biodiversité et la qualité des territoires de vie. La certitude désormais acquise des impacts des activités humaines sur le changement climatique donne naissance à de multiples initiatives, allant des grandes décisions intergouvernementales aux projets locaux impulsés par les citoyens. Etant aujourd'hui mieux informés, ils souhaitent prendre part aux choix qui intéressent leur avenir, tout particulièrement en matière d'environnement, que ce soit collectivement ou de manière individuelle. Or malgré le travail du groupe 5 dédié à la gouvernance pendant le Grenelle de l'environnement, la loi Grenelle 1 n'a retenu dans sa version actuelle que la rénovation des dispositifs officiels de consultation du public -enquêtes publiques et débat public-, mais ne prend pas en compte ces initiatives citoyennes qui permettent la co-construction des décisions.

Dans ce contexte la Fondation de France a choisi d'orienter ses programmes d'environnement dans une perspective sociale et pédagogique de responsabilisation. Elle accompagne ainsi les initiatives collectives innovantes destinées à la protection de l'environnement ou à la gestion des conflits d'usage, les projets éducatifs, et offre un appui méthodologique aux structures qui souhaitent améliorer l'impact écologique de leurs activités au travers de l'aide complémentaire « Comment agir pour l'environnement » (voir p. 5).

Par ailleurs, elle inaugure en 2009 un axe de recherche scientifique dans le domaine de l'eau et des sciences du vivant, en privilégiant une approche sociale des problématiques et en investissant des champs peu explorés par la recherche académique.

Enfin, le programme, conçu dans une dimension internationale, soutient des réseaux d'acteurs associatifs européens qui travaillent sur le développement durable et la relance des agricultures familiales en Afrique.

## En France

### Environnement et citoyenneté

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Gérons ensemble notre environnement</b>	Projets (financement), soutien au réseau	Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie Provence-Côte d'Azur Pays de Loire, Rhône-Alpes Autres régions	À la délégation régionale  Au siège	39
<b>Environnements sonores</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	40
<b>De nouvelles natures à cultiver ensemble</b>	Projets (financement) par la Fondation JM.Bruneau	Toutes régions	Au siège	40

#### Gérons ensemble notre environnement

L'environnement, qu'il soit naturel, construit ou social, est menacé par les activités humaines qui se développent sans toujours tenir compte de leur contexte local. La gestion des ressources naturelles que sont notamment l'eau, les zones humides, les sols, les forêts, les paysages, est mise à mal par les compétitions croissantes dont font l'objet les territoires ruraux ou périurbains où elles se trouvent. En complémentarité des politiques publiques, de nombreux citoyens recherchent ensemble des solutions aux problèmes environnementaux auxquels ils sont confrontés dans leur lieu de vie.

Toutes les activités humaines, qu'elles soient professionnelles, de résidence ou récréatives sont concernées et chacun peut s'investir près de chez lui pour participer à la gestion de son environnement proche. Agriculteurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs,

touristes, entrepreneurs, défenseurs de l'environnement, professionnels du tourisme ou simples habitants risquent de voir leurs intérêts ou leurs sensibilités s'opposer et devenir sources de conflits, alors que les revendications de chacun peuvent être légitimes. L'enjeu est à la fois de parvenir à concilier divers usages sur un même territoire et d'assurer une gestion durable de ses richesses naturelles, c'est-à-dire une utilisation qui garantisse leur préservation et leur capacité à se renouveler durablement.

Depuis 1997, la Fondation de France apporte un soutien financier et méthodologique à des actions de concertation et de médiation initiées par des usagers pour valoriser les ressources naturelles et protéger l'environnement d'un territoire. Plus de 650 projets ont été ainsi accompagnés. L'évaluation réalisée en 2007 et 2008 a établi la pertinence de ces démarches, notamment du fait de la mobilité croissante des habitants qui modifie la composition des

territoires, et entraîne une cohabitation entre des modes de vie différents souvent source de conflits. Or même si la concertation, en tant que processus participatif des citoyens à l'échelle locale, est aujourd'hui en voie de reconnaissance, elle reste complexe à mettre en œuvre et nécessite du temps et des compétences spécifiques que les porteurs de projets n'ont pas toujours. Cet appel à projets reste encore un des rares dispositifs qui leur permet de disposer du temps nécessaire et de bénéficier si besoin de compétences externes ou de formation.

Par ailleurs il apparaît nécessaire en parallèle de valoriser ces actions, en produisant des résultats concrets sur l'évaluation des pratiques et de leurs impacts en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en aidant à la mise en réseau des acteurs.

## APPEL À PROJETS



La Fondation de France soutient les initiatives citoyennes de protection de l'environnement dans un territoire identifié qui reposent sur un processus de dialogue territorial (concertation ou médiation) impliquant l'ensemble des parties prenantes.

La protection de l'environnement peut concerner :

- les zones naturelles sensibles (zones humides, réserves naturelles, cours d'eau, biotopes particuliers...), pour les protéger de la dégradation ou pour les restaurer ;
- la gestion de la biodiversité, faune et flore, en lien avec les activités humaines qui peuvent interférer sur sa sauvegarde ;
- la gestion et le partage des ressources, telles les forêts par rapport à leur multifonctionnalité (production de bois, activités récréatives, protection en zone de montagne, fonction paysagère), ou l'eau au travers des politiques de gestion des bassins versants ;
- les projets d'aménagement et d'entretien des territoires qui intègrent les aspects environnementaux et la préservation des paysages ;
- l'utilisation partagée d'un territoire pour différentes activités, professionnelles ou non, dans le respect des contraintes des uns et des autres.

Ces projets peuvent se situer dans les milieux ruraux, urbains ou périurbains, ainsi que dans d'autres espaces particulièrement sensibles que sont les littoraux, les zones de montagne et les forêts, qui sont soumis à de multiples pressions anthropiques et donc fragilisés dans leur équilibre écologique.

Les projets présentés doivent impliquer de façon active l'ensemble des acteurs concernés, groupes sociaux ou professionnels. Leur participation est organisée à toutes les étapes du projet, depuis la phase initiale de sensibilisation et de rencontre entre usagers jusqu'à la mise en œuvre commune des décisions.

## APPUI MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre de ce programme, les porteurs de projets peuvent également demander une subvention destinée à faire appel à un consultant extérieur pour :

- favoriser le processus de concertation et mettre en place les techniques les plus adaptées au contexte local ;
- mener une action de médiation, l'expert étant alors un médiateur c'est-à-dire un tiers garant indépendant. Son rôle sera de faciliter l'émergence de solutions de compromis élaborées par les différentes parties ;
- bénéficier d'une formation à la conduite et/ou à la participation à un processus de concertation afin de mettre l'ensemble des acteurs au même niveau de compétence et donc de capacité de décision ;
- permettre le partage d'expérience par la rencontre entre porteurs de projets ou par la visite sur des sites de projets comparables afin de bénéficier de leurs acquis.

### Dossier à constituer et calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : 4 mai 2009

Dossier de candidature téléchargeable sur le site

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## RECHERCHE ET FORMATION

Au-delà de son soutien aux projets de terrain, la Fondation de France initiera en 2009 des travaux de suivi et d'évaluation qui seront menés sur plusieurs années, en collaboration avec des chercheurs, afin d'analyser les impacts des actions de concertation et médiation environnementale. Pour favoriser le développement de cette culture et la professionnalisation des pratiques, la Fondation a soutenu le programme d'actions et de recherche *Comédie* (Concertation et médiation environnementale), qui propose des formations aux acteurs locaux et diffuse des informations via son site Internet [www.comedie.org](http://www.comedie.org). En 2009, elle financera la réédition d'un guide des pratiques de dialogue territorial, et favorisera la mise en réseau des acteurs.

### A qui s'adresser

En Aquitaine, Bretagne, Lorraine-Alsace, Nord Pas-de-Calais Picardie, Pays de Loire, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes: → [aux délégations régionales de la Fondation de France. \(adresses p. 44\)](#)

Dans les autres régions :

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Environnement

**Thierry Gissingier**

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : [environnement@fdf.org](mailto:environnement@fdf.org)

## Environnements sonores

Le bruit est désigné comme le principal fléau urbain par les Français. Les études montrent en outre que l'environnement sonore est plus dégradé dans les quartiers populaires, secteurs d'habitat où, aux nuisances liées aux infrastructures de transports, s'ajoutent souvent les tensions parfois conflictuelles générées par les bruits de voisinage amplifiés par la mauvaise qualité des constructions. Les pouvoirs publics n'apportent généralement à ces problèmes que des réponses techniques lourdes (murs antibruit, dispositifs d'isolation phonique...). La Fondation de France s'attache aux aspects liés à la sensibilité des individus et à la perception de leur environnement sonore, en s'intéressant notamment aux actions de sensibilisation, de résolution de conflits et d'aménagement de l'espace sonore. 145 projets ont été soutenus pendant ces cinq dernières années.

### APPEL À PROJETS



La Fondation de France soutient des projets divers permettant de sensibiliser les adultes comme les jeunes à l'environnement sonore, de favoriser l'apprentissage de l'écoute, de prévenir les conflits liés au bruit et d'améliorer, de façon concertée, l'aménagement des lieux de vie en leur redonnant une identité sonore. Les actions peuvent prendre la forme de projets pédagogiques scolaires ou extrascolaires de sensibilisation à l'environnement sonore quotidien, d'opérations de concertation en vue de prévenir les conflits de voisinage liés au bruit, d'ateliers de sensibilisation au son pour les adultes, de projets participatifs de valorisation du patrimoine sonore local par des créations artistiques, de portraits sonores, etc. Une attention particulière est accordée aux expériences impliquant largement le public ainsi qu'aux actions menées en direction des enfants et des jeunes, populations

fréquemment exposées aux manifestations sonores, mais aussi vecteurs actifs de sensibilisation auprès des adultes.

### Dossier à constituer et calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : 27 mars 2009  
Dossier de candidature téléchargeable sur le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Environnement

**Thierry Gissingier**

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : [environnement@fdf.org](mailto:environnement@fdf.org)

## De nouvelles natures à cultiver ensemble

Entre 1997 et 2002, la Fondation de France a soutenu la création de plus de 150 espaces de nature partagés, aux vocations multiples et originales. Ils reposent sur une implication active et concrète de la population dans la gestion de son propre cadre de vie : jardins associatifs, espaces verts communautaires, expériences d'agriculture urbaine, jardins pédagogiques, jardins thérapeutiques, jardins de prisons, etc. Les jardins partagés étant aujourd'hui mieux financés par les pouvoirs publics, la Fondation de France ne conduit plus d'appel à projets annuel. Elle peut toutefois encore aider ponctuellement leur émergence grâce à l'action relais de la Fondation JM.Bruneau.

### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Environnement

**Thierry Gissingier**

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : [environnement@fdf.org](mailto:environnement@fdf.org)

## Education à l'environnement

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Un pôle de référence autour du parc de Branféré</b>	Education, formation		Au siège	40

### Un pôle de référence autour du parc de Branféré

Après avoir été à l'initiative en 1993 des programmes pédagogiques innovants *Rouletaboule* (sur le thème des déchets et de la consommation) et *Ricochets* (sur le thème de l'eau), la Fondation de France concentre depuis plusieurs années ses actions en matière d'éducation à l'environnement sur le renforcement des activités du pôle éducatif et de ressources que constituent le parc de Branféré et l'Ecole Nicolas-Hulot pour la Nature et l'Homme. Créée en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme sur le site du parc Branféré, l'école a ouvert ses portes en 2004. Le parc de Branféré propose désormais au grand public des activités éducatives autour de deux enjeux majeurs pour l'avenir de la planète : la biodiversité (animale, végétale, activités humaines) et le développement durable.

Poursuivant son ambition de devenir un pôle d'excellence du développement durable et dans une complémentarité entre la formation-sensibilisation et la formation qualifiante, un partenariat avec l'université Bretagne Sud a permis la création d'une licence professionnelle « Eco-habitat, éco-construction » dont la première promotion vient de débiter sa formation. Une partie des enseignements pratiques sera dispensée sur le site de Branféré.

Cet axe de programme est notamment soutenu par le Crédit Agricole et Federal Finance.

### A qui s'adresser

→ [Au siège de la Fondation de France](#)

Programme Environnement

**Thierry Gissingier**

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : [environnement@fdf.org](mailto:environnement@fdf.org)

## Recherche sur l'environnement

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Recherche sur l'environnement</b>	Projets (financement)	Toutes régions	Au siège	41

Face à l'accélération des dégradations environnementales qui ont des conséquences directes sur notre vie quotidienne, les médias spécialisés nous donnent à connaître quotidiennement des innovations qui permettront de répondre à tel ou tel problème. Parmi ceux-ci, celui de l'accès et de l'utilisation des ressources naturelles est primordiale car notre quotidien, voire notre survie, en dépend directement.

La recherche scientifique est présente dans les différents domaines de l'environnement, mais généralement avec une approche technique qui sollicite en priorité les sciences dites « dures ». Les aspects sociétaux commencent à être étudiés, mais plutôt de manière périphérique. C'est pourtant parce que l'Homme a besoin de ces ressources qu'elles sont essentielles, et qu'il est indispensable de comprendre l'ensemble des incidences de nos pratiques quant à leur utilisation. Cela pose donc à la fois la question de leur pérennité et des nouvelles manières de les utiliser. Forte de son expérience de financement de recherches dans le domaine médical, la Fondation de France lancera

à la fin de l'année 2009 deux appels d'offres sur des thématiques concernant deux domaines :

- les usages et le partage de la ressource en eau, parce que l'accès à cette ressource devient un enjeu vital dans un contexte où se produisent simultanément une explosion des besoins et des bouleversements climatiques qui mettent en danger sa disponibilité, en quantité comme en qualité ;
- l'utilisation du vivant comme ressource pour de nouvelles applications, dans une perspective de développement durable parce que les ressources non renouvelables s'épuisent et que nos besoins, quels qu'ils soient, continuent à augmenter.

### A qui s'adresser

→ **Au siège de la Fondation de France**

Programme Environnement

**Thierry Gissingier**

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : [environnement@fdf.org](mailto:environnement@fdf.org)

## A l'international

### Réseaux européens d'initiatives de développement durable

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Réseaux européens d'initiatives de développement durable</b>	Soutien aux réseaux		Au siège	41

Lors de la première révision de la Politique agricole commune en 1992, la Fondation de France, en collaboration avec d'autres fondations européennes a accompagné la création du Réseau européen de développement durable constitué d'une quarantaine de porteurs d'initiatives répartis dans l'ensemble du continent européen élargi à l'Est. Il s'est aujourd'hui constitué en association, Forum Synergies.

Après avoir travaillé sur les savoirs écologiques locaux, le recueil et le partage d'expériences dans différentes régions rurales européennes, les projets concernent aujourd'hui le renforcement des relations ville-campagne, ainsi que le développement d'outils et d'animations visant à diffuser et à amplifier les bonnes pratiques sur différentes thématiques du développement durable (site

Internet, événements internationaux, visites d'étude, stages internationaux d'étudiants...).

La Fondation de France poursuit en 2009 son soutien aux réseaux associatifs européens qui agissent sur des problématiques concrètes de territoires et dans des ensembles géographiques cohérents. Une coordination est assurée entre cet axe et l'appel à projets « L'Europe en plus large » dont les objectifs sont complémentaires.

### A qui s'adresser

→ **Au siège de la Fondation de France**

Programme Environnement

**Thierry Gissingier**

Tél. : 01 44 21 31 83

E-mail : [environnement@fdf.org](mailto:environnement@fdf.org)

## L'Europe, en plus large !

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>L'Europe, en plus large !</b>	Projets bilatéraux (financement)	Nouveaux Etats membres de l'Union Européenne	Au siège de la Fondation de France	42

La Fondation de France favorise les rapprochements entre acteurs de la société civile des nouveaux Etats membres de l'Union et en France, par un soutien à des initiatives transnationales. Elle souhaite montrer la réalité et l'existence d'une citoyenneté européenne active, ouverte et durable, une Europe concrète et proche des citoyens.

### APPEL À PROJETS

Un appel à projets est ouvert pour la septième année afin de soutenir des projets montés en partenariat entre au moins une association française et une structure homologue parmi 10 des Nouveaux Etats Membres de l'Union Européenne : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie. Les projets relèvent d'un ou plusieurs aspects du développement durable, dans le domaine économique, environnemental ou social. Le soutien de la Fondation de France peut appuyer les partenariats transnationaux, créer ou renforcer des réseaux, permettre de recourir à des experts, ou contribuer au projet lui-

même. Les projets impliquant plusieurs pays d'Europe, en particulier d'Europe Centrale et Orientale, seront privilégiés. Les critères de citoyenneté « européenne », de réciprocité et d'équilibre des échanges, de durabilité des projets et les critères de faisabilité et de méthode seront particulièrement déterminants.

*Attention : les projets isolés ou individuels ne peuvent être financés.*

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette de présentation de l'appel à projets, qui indique les dates limites de réponse et la composition du dossier à compléter, ou la télécharger sur le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

Programme Solidarités internationales

**Martin Spitz**

Tél. : 01 44 21 31 67

E-mail : [solidaritesinternationales@fdf.org](mailto:solidaritesinternationales@fdf.org)

## Les agricultures familiales : durablement contre la faim

Titre du programme	Type d'actions soutenues	Où se déroule votre action ?	A qui vous adresser ?	page
<b>Agricultures familiales</b>	Projets proposés par des ONG (financement)	Afrique sub-saharienne	Au siège de la Fondation de France	42

La récente crise alimentaire mondiale montre la nécessité de développer le soutien à l'agriculture vivrière et aux petits exploitants dans les pays pauvres. 860 millions d'êtres humains n'ont pas accès à une alimentation suffisante, et 100 millions de personnes supplémentaires sont affectées par la crise et l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Les causes sont connues, mais les réponses apportées par les Etats et les institutions financières internationales ne permettront pas de résoudre la crise à court terme. Ce programme est notamment soutenu par la Fondation JM.Bruneau.

### APPEL À PROJETS

Face à ce constat la Fondation de France a décidé de préfigurer en 2009 un nouveau programme sur le thème de la promotion des initiatives qui favorisent le développement des agricultures locales pour lutter durablement contre la faim. Cette exploration sera menée en partenariat avec le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) qui porte la campagne « alimenterre, des paysans contre la faim ». Le programme proposé consiste en une étude-action comportant deux volets :

- une recherche pour identifier les expériences locales les plus innovantes, transférables ; identifier les zones d'intervention, les thèmes et les acteurs sur lesquels engager

le programme pour les années à venir pour un impact durable et transférable ;

- un premier appel à projets sera lancé conjointement avec le CFSI afin de soutenir une vingtaine de projets portés par des ONG ou par des associations locales, y compris des organisations paysannes, en Afrique sub-saharienne.

### Bénéficiaires

Des petites ou moyennes organisations non gouvernementales (ONG) professionnelles, œuvrant déjà dans ce domaine, ou des associations de paysans africains. Elles seront sélectionnées par un comité associant la Fondation de France, le CFSI et quelques personnes de référence.

### Dossier à constituer et calendrier

Demander la plaquette détaillée qui indique notamment les dates limites ainsi que la composition et les modalités de dépôt de dossier ou consulter le site [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org).

### A qui s'adresser

→ Au siège de la Fondation de France

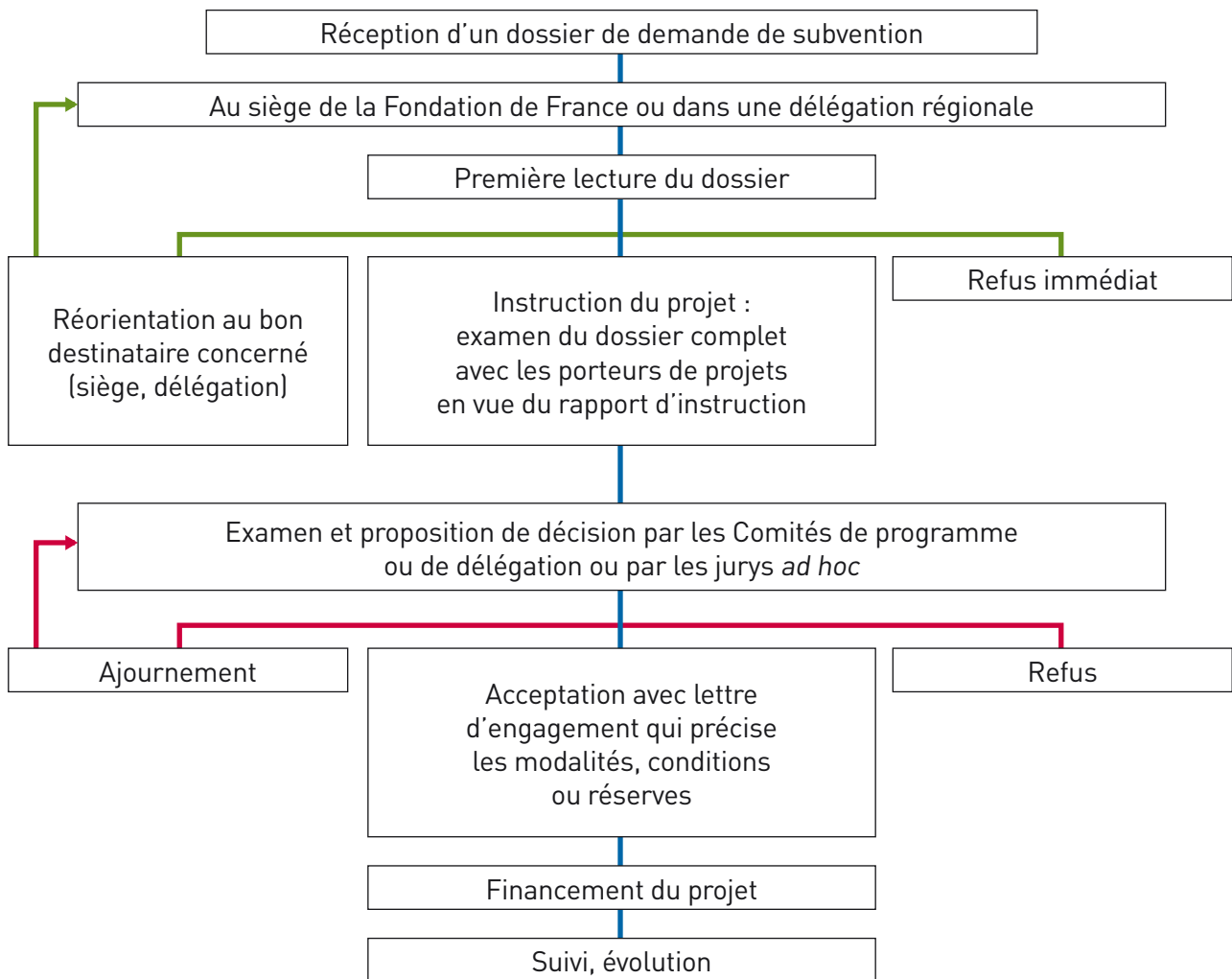
Programme Solidarités internationales

**Martin Spitz**

Tél. : 01 44 21 31 67

E-mail : [solidaritesinternationales@fdf.org](mailto:solidaritesinternationales@fdf.org)

# Circuit d'un projet soumis à la Fondation de France



La Fondation de France a créé les prix « S'unir pour agir » en 2004. Cette opération récompense chaque année des initiatives innovantes dans les programmes Emploi, Habitat, Personnes âgées, Personnes handicapées, Santé des jeunes, Enfance, Soigner - Soulager - Accompagner, Maladies psychiques et vie sociale des personnes adultes, Environnement et Culture. Les actions primées sont novatrices, exemplaires et associent plusieurs acteurs : bénéficiaires, bénévoles, professionnels...

# Fondation de France pour nous contacter

## Siège

40, avenue Hoche - 75008 Paris  
Tél : 01 44 21 31 00 Fax : 01 44 21 31 01  
e-mail : [fondation@fdf.org](mailto:fondation@fdf.org)

## Bretagne

8, rue du Pré Botté  
35000 Rennes  
Tél : 02 99 38 24 22  
Fax : 02 99 38 24 94  
e-mail : [bretagne@fdf.org](mailto:bretagne@fdf.org)

## Nord Pas-de-Calais Picardie

Hôtel d'Entreprise Jean Renoir  
23, bd Constantin Descat - BP 327  
59336 Tourcoing cedex  
Tél : 03 20 11 80 90  
Fax : 02 20 11 80 99  
e-mail : [nord@fdf.org](mailto:nord@fdf.org)

## Lorraine-Alsace

10, rue Sainte-Marguerite  
67000 Strasbourg  
Tél : 03 88 22 78 68  
Fax : 03 88 22 33 99  
e-mail : [lorraine@fdf.org](mailto:lorraine@fdf.org)

## Pays de Loire

5, rue Columelle  
44000 Nantes  
Tél : 02 51 83 20 70  
Fax : 02 51 83 20 78  
e-mail : [loire@fdf.org](mailto:loire@fdf.org)

## Rhône-Alpes

19, rue de l'Arbre Sec  
69001 Lyon  
Tél : 04 72 10 92 30  
Fax : 04 72 10 92 39  
e-mail : [rhone@fdf.org](mailto:rhone@fdf.org)

## Aquitaine

16, rue Montesquieu  
33000 Bordeaux  
Tél : 05 56 52 03 07  
Fax : 05 57 14 24 14  
e-mail : [aquitaine@fdf.org](mailto:aquitaine@fdf.org)

## Provence - Côte d'Azur

42, rue Montgrand  
13006 Marseille  
Tél : 04 91 90 08 77  
Fax : 04 91 99 21 78  
e-mail : [provence@fdf.org](mailto:provence@fdf.org)

